

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016 À 09 H 30  
(Convocation du 25 novembre 2016)**

Aujourd’hui Vendredi Deux Décembre Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Frédérique LAPLACE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46  
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35  
M. Jacques GUICHOUX à Mme André KISS à partir de 12h10  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.*

*LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 40*

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il est 9 heures 40, si on peut se mettre en place. Nous allons commencer nos travaux. Je vois encore beaucoup de places vides.

Bien, mes Chers Collègues, la séance est ouverte. Je voudrais d'abord vous informer du recrutement de notre nouvel Inspecteur général. Il s'agit de Monsieur Sahbi SALAH qui a commencé sa carrière dans le Commissariat des Armées avant d'entrer dans la magistrature financière. Il a été magistrat financier, Premier Conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté puis d'Auvergne Rhône. Monsieur SALAH est ici, et je lui souhaite la bienvenue dans nos services.

### **COMMUNICATIONS**

#### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

**Communication effectuée**

#### **Procès-verbaux des séances du 23 septembre et du 21 octobre 2016 – Adoption**

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je demande ensuite à Michel DUCHENE de bien vouloir assurer le secrétariat de séance avec le concours, si besoin est, de Brigitte TERRAZA. Monsieur le Secrétaire de séance, je vous laisse le soin de présenter la proposition du regroupement de dossiers.

**Michel DUCHENE** : Merci Monsieur le Président. Je vais donc présenter les affaires regroupées :

#### **Affaires regroupées :**

##### **M. JUPPE**

(n°1) Mise en œuvre de la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Transfert de quatre compétences du Département de la Gironde à Bordeaux Métropole - Conventions de transfert- Adoption - Autorisation de signature

**Unanimité**

**M. ANZIANI**

(n°2) Cycle 2 de la mutualisation des services - Contrats d'engagement et avenants aux contrats d'engagement - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. ANZIANI**

(n°3) Cycle 2 de la Mutualisation des services - Conventions de création de services communs et avenants aux conventions - Décision – Autorisation

Unanimité

**M. CAZABONNE**

(n°4) Partenariat entre Bordeaux Métropole et les Editions Mollat" pour la coédition d'un ouvrage intitulé "Macaron et Canelé" - Décision - Convention de coédition - Autorisation de signature

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°5) Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement - BP3000/Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole - Avenant n°5 relatif au changement d'actionnariat de BP3000 et à la conclusion d'un contrat de prestations de services - Autorisation

Unanimité

**M. DUPRAT**

(n°6) Politique métropolitaine des transports scolaires - Approbation du règlement des transports scolaires - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°8) Institut technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement (F.C.B.A) - Programme d'extension des locaux - Prorogation du délai de réalisation - Avenant N° 3 - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°9) Cité Numérique à Bègles - Conclusion d'un BEFA (Bail en état futur d'achèvement) avec l'EPA Euratlantique - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°10) Rapport 2016 des administrateurs de la SPL SBEPEC - Exercice 2015 - Présentation - Information

Communication effectuée

**Mme CALMELS**

(n°11) Schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables - Adoption - Autorisation - Signature

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°12) Bordeaux Métropole - Transfert de propriété à titre gratuit du bâtiment accueillant l'Office de Tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole situé 12 cours du XXX juillet, de la ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation - Convention d'occupation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°14) Caisse sociale de développement local - CSDL - Programme d'action 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°15) Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de distribution alimentaire - Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et Les Restaurants du Coeur de la Gironde - Aides en fonctionnement en 2016 - Convention - Décision - Délibération

Unanimité

**Mme BOST**

(n°16) Pôle de compétence La Chiffonne Rit. Aide à l'investissement- autorisation -décision

Unanimité

**Mme BOST**

(n°17) AMOS - Modernisation mise aux normes et développement du site de tri et de stockage - Subvention d'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°18) Association réponse emploi 33 et Aquitaine intérim insertion (Société civile immobilière du 50 rue de Marseille) - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier pour la relocalisation des structures - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°19) Projets européens ' C-the-difference ' et ' C-Roads ' - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABARDIN**

(n°21) Marchés Publics - Bus à haut niveau de service entre Bordeaux Gare Saint-Jean et Saint-Aubin de Médoc - Acquisition de véhicules à haut niveau de service - Marché négocié avec mise en concurrence préalable - Autorisation - Désignation de la Commission d'appel d'offres spécifique – Décision

**Unanimité – Désignations effectuées**

**Titulaires :**

Michel LABARDIN (Président)  
Christophe DUPRAT  
Pierre LOTHaire  
Jacques GUICHOUX  
Gérard CHAUSSET

**Suppléants :**

Jacques MANGON  
Jean-Louis DAVID  
Laurence DESSERTINE  
Andréa KISS  
Jean-Claude FEUGAS

**M.. BOBET**

(n°22) Site internet de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat - Partenariat avec les organismes bancaires - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET**

(n°23) Dotation de solidarité métropolitaine 2016 - Complément 2016 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET**

(n°24) Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC) - Modification du capital social et acquisition d'actions par Bordeaux Métropole - Décision - Approbation - Autorisation - Désignation

**Unanimité – Désignations effectuées**

Conseil d'administration  
Stéphan DELAUX  
Maribel BERNARD  
Emmanuelle AJON  
Guillaume BOURROUILH-PAREGE

Assemblée générale  
Nicolas FLORIAN

**M. BOBET**

(n°25) Projet de rénovation/développement du parc des expositions - Participation financière de Bordeaux Métropole à la phase 1A sur la période 2016/2018 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
 Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

**M. BOBET**

(n°26) MERIGNAC - AQUITANIS Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) de 41 logements collectifs locatifs, avenue de la Libération, résidence Plein Ciel - Emprunts de 4.131.334 € et 919.241 € de type Prêt locatif social (PLS) auprès de la Banque Postale - Garantie - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

**M. BOBET**

(n° 27) Diverses communes - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logévie - Réhabilitation de 906 logements collectifs locatifs répartis dans des Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) situés dans diverses communes de la Métropole - Emprunt de 922 603 € de type Prêt à l'amélioration (PAM) contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°28) BORDEAUX - société anonyme d'habitations à loyer modéré MESOLIA Habitat - Acquisition et construction dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement de 40 logements collectifs locatifs situés au sein de l'opération d'intérêt national, dite 'Euratlantique ', rue Carle Vernet - Emprunts d'un montant total de 5.618.143 € des types prêt locatif aidé d'intégration et prêt locatif à usage social auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°29) BORDEAUX - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA  
**Habitat - Charge foncière et construction de 2 logements collectifs locatifs situés Bassins à flot îlot C10, à l'angle des rues Lucien Faure / Sente Canis / cours Balguerie-Stuttenberg - Emprunts d'un montant total de 123 262 € du type Prêt locatif à usage social (PLUS) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

(n°30) TALENCE - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM)  
**DOMOFRANCE - Construction de 42 logements collectifs en location-accession, avenue de la Mission Haut Brion, résidence "Haut Castel" - Emprunt de 4.202.032 euros, de type Prêt social location-accession (PSLA), auprès de la caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL**

**M. BOBET**

(n°31) MERIGNAC - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Coopération et Famille - Construction de 23 logements collectifs en location-accession, 5 rue Paul Langevin - Emprunt de 3.036.344 euros, de type Prêt social à la location-accession (PSLA), auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine - Garantie - Autorisation

**Unanimité**

**M. BOBET**

(n°32) Mérignac - Société anonyme d'habitations à loyer modéré DOMOFRANCE -  
**Acquisition vente en l'état futur d'achèvement de l'usufruit locatif social de 38 logements individuels - Emprunts d'un montant total de 4.258.609 euros de types prêt locatif à usage social et prêt locatif social, avec la caisse des dépôts et consignations - Garantie - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL**

**M. BOBET**

(n°33) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 31 logements collectifs locatifs, Bassins à Flot, cours Balguerie Stuttenberg, îlot C10 - Emprunts d'un montant total de 3.484.843 euros, des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°34) Diverses communes - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logévie - Réhabilitation de 649 logements familiaux collectifs locatifs répartis au sein de résidences situées dans diverses communes de la Métropole - Emprunt de 869 557 € de type Prêt à l'amélioration (PAM) contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°35) BEGLES - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA Habitat - Charge foncière et acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 15 logements collectifs locatifs situés résidence "Home Garden", 41, rue Albert Thomas - Emprunts d'un montant total de 1.689.044 €, des types Prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°36) MERIGNAC - Société anonyme d'habitations à loyer modéré d'HLM VILOGIA - Acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de l'usufruit locatif social de 15 logements, dont 4 individuels et 11 collectifs, 369, avenue de Verdun, résidence "Domaine du Jeu de Paume" - Emprunt de 1.068.821,51 euros, de type Prêt locatif social (PLS), auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°37) LE BOUSCAT - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM)  
**DOMOFRANCE** - Acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements collectifs en location-accession, avenue de la Libération, opération "Collection", tranche 1 - Emprunt de 2.085.780 euros, de type Prêt social location-accession (PSLA), auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

**M. BOBET**

(n°38) EYSINES - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) ERILIA - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 28 logements locatifs, dont 8 individuels et 20 collectifs, de l'ensemble immobilier "At Home", chemin de Bos - Emprunts d'un montant total de 2.976.250 euros, des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt local à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°39) Exercice 2016 - Crédits irrécouvrables - Admissions en non valeur - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°40) Dispositif de prise en charge des frais d'hébergement des Elus Métropolitains dans le cadre des déplacements au titre du mandat spécial sur le territoire national - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

**M. DAVID**

(n°41) Adaptation de l'organisation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DAVID**

(n°42) Modalités de transfert des agents des communes dans le cadre des transferts de compétences à la Métropole - Fiches d'impact - Approbation  
**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°43) Bordeaux - Modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) - Site patrimonial remarquable - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°44) Bordeaux - rue Léo Saignat - Parcelle HV 119 appartenant à Domofrance - Acquisition - Modification de la délibération n° 2013/809 du 25 octobre 2013 - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°45) FLOIRAC - Opération de rénovation urbaine du quartier Libération - parcelles AD 100 - 396p - 398p - 356p - 421 - 422 - 423p - 409p - 411 - 412p - 414p - 415 - 416 - 417p - 418p - Acquisition - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°46) PAREMPUYRE - Immeuble bâti situé 7 avenue Philippe Durand Dassier, cadastré BC 535 - Cession à la commune - Modification de la délibération n°2015-726 du 27 novembre 2015 - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°47) Patrimoine mondial - Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France - Délimitation zone tampon - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°48) BRUGES - Projet d'extension du cimetière communal - Terrain nu situé rue de la Marianne, cadastré BA 135 - Cession à la commune - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°49) Gradignan - Création d'un cheminement doux le long de la rivière Eau Bourde dans le parc de Montgaillard - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention d'investissement - Décision - Convention - Autorisation  
**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°50) BORDEAUX - Parc aux Angéliques Phase 7 - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Convention - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°51) Blanquefort - Actions de gestion du domaine de Tanaïs - Lutte contre les espèces végétales envahissantes et restauration du plan d'eau dans le domaine de Tanaïs - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°52) Blanquefort - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Convention - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°53) Blanquefort - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du parc des Jalles - Animations - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°54) VILLENAVE D'ORNON - Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) - Plan de gestion de l'espace naturel sensible du bassin versant de l'Eau Blanche (6e année) - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. PUJOL**

(n°55) Eysines - Avenue Jean Mermoz (avenue de Saint-Médard - Piste cyclable RD1215) - Restructuration - Création d'une voie verte - Décembre 2016 - Confirmation de décision de faire - Approbation  
**Unanimité**

**M. PUJOL**

(n°56) Gertrude - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2016 - Exercice 2015 - Présentation - Information  
**Communication effectuée**

**M. PUJOL**

(n°57) Villenave d'Ornon - Avenue Georges Clémenceau - Requalification de la voie - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. DUCHENE**

(n°59) Ambarès-et-Lagrave - Zone aménagement concerté (ZAC) centre ville secteur E - Délégation de la maîtrise d'ouvrage - Convention - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. DUCHENE**

(n°60) Commande artistique - Cofinancement de l'œuvre "La vase et le sel" de Bettina Samson - Décision - Autorisation  
**Unanimité**

**M. DUCHENE**

(n°63) Le Taillan-Médoc - Aménagement du Chemin de la Houn de Castets - Projet urbain partenarial (PUP) selon la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) avec plusieurs opérateurs - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°64) Le Taillan-Médoc - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai - Ouverture de l'enquête parcellaire relative à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°67) Convention d'aide au fonctionnement "Aide au logement temporaire 2" (ALT2) - État - Bordeaux Métropole - Année 2016 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°68) Convention d'aide au fonctionnement "Aide au logement temporaire 2" (ALT2) - État - Bordeaux Métropole - Année 2016 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°69) Observatoire de l'immobilier du Sud Ouest (OISO) - Avenant n°2 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement - Année 2016 -Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°70) Programmation 2016 des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille active - Contrat de ville métropolitain - Participation de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°73) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) Convention triennale d'objectifs 2014/2016 - Subvention de fonctionnement 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°74) Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux entre Bordeaux Métropole et les communes concernées - Approbation - Autorisation de signature

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°75) Contrats de codéveloppement 2015-2017 - Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable - Soutien financier - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. ALCALA**

(n°76) Le Recyclorium - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. HERITIE**

(n°77) Mise en œuvre des Contrats de codéveloppement 2015-2017 - Subventions de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. VERNEJOUL**

(n°78) Mobilisation d'un volontaire de solidarité internationale dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. TURBY**

(n°79) Évolution de l'infrastructure Tetra pour assurer une redondance au cœur de réseau Décision - Autorisation - Signature

**Unanimité**

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°80) Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Loc'Halle Bio - Subvention de fonctionnement 2016 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je signale que les délibérations 21 et 24 désignent des représentants de la Métropole. Les noms proposés à la désignation figurent dans l'ordre du jour qui a été remis sur la table et que, pour les délibérations 13 et 23, il y a eu quelques amendements correctifs qui sont également déposés sur table.

Comme d'habitude, je vous demande s'il y a des indications de vote sur ces dossiers regroupés. **Monsieur GUICHARD** ?

**M. Max GUICHARD** : Oui **Monsieur le Président**, sur le Cycle 2 de la mutualisation – Contrats d'engagement nous nous abstiendrons et 28, 32, 35, 36, 37, 38 VEFA nous voterons contre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il en est pris note. **Monsieur CHAUSSET**.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, **Monsieur le Président**, 21 pour, 25 abstention et 40 contre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est noté. Pas d'autres indications ? Ces délibérations regroupées sont adoptées dans ces conditions.

Madame TERRAZA nous a demandé de mettre en premier l'exposé de sa délibération sur le plan vélo. En plus, c'est une délibération importante. Donc, on va commencer par cette délibération si Monsieur DUCHENE en est d'accord.

**Affaires non regroupées :**

**Mme TERRAZA**

(n°65) 2<sup>ème</sup> plan vélo métropolitain 2017-2020 : « Bordeaux, Capitale du vélo » - Adoption

Mme TERRAZA présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci ma Chère Collègue et bravo pour la qualité de ce travail. Je voudrais aussi féliciter les élus qui y ont été associés et puis nos services qui ont fait vraiment un très bon boulot de fond avec les propositions que vous venez de rappeler. Alors j'ai déjà une demande de parole de Monsieur CHAUSSET et de Monsieur HURMIC.

Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, notre Groupe votera pour. On fera une intervention, on va dire, une en mode majeur et une en mode mineur. En ce qui nous concerne sur ce dossier, on peut dire que c'est un acte fort de cette mandature. Il associe aux actions habituelles un plan de financement important et des objectifs ambitieux. Avec le développement du vélo à assistance électrique, mais aussi des vélos cargos, comme cela a été dit, les usages vont se multiplier et se démultiplier. Il fallait répondre présent et je pense qu'on prend ce chemin. C'est en particulier un signal fort pris en faveur de la pratique du vélo et les cyclistes qui, tous les jours, utilisent ce moyen de transport pour se déplacer. Les priorités de ce 2<sup>ème</sup> plan vélo, nous les partageons, résorber les discontinuités cyclables, finaliser le réseau structurant de qualité et sécuriser, mais aussi donner envie de faire du vélo et démontrer son efficacité. Certes les objectifs peuvent paraître difficiles à atteindre, 15 % de part modale en 2020, voire 20 % en 2027, mais sans ambition, sans objectif, on n'avancera pas.

Parmi les points positifs, notons le budget conséquent alloué à ce plan vélo : 21 millions d'euros consacrés à la part vélo dans les grandes opérations urbaines, 17 millions pour le développement du réseau VCub. C'est vrai que les 17 millions d'euros du réseau VCub peuvent paraître importants, voire disproportionnés, mais c'est vrai qu'il faut aussi les rapporter à la délégation de service public (DSP) puisqu'en fait, les VCub sont rattachés à la DSP et quand on fait le rapport entre le coût des 17 millions au total de la DSP, à ce moment-là, on voit que c'est relativement modeste. Et enfin, 27 millions d'euros pour les actions vélo proprement dites. J'avais souhaité en 2007 que cette année soit celle du financement du vélo parce que c'est vrai que cela fait longtemps qu'on parle de vélo, mais c'est bien aussi d'y mettre de l'argent, c'est encore mieux. Certes, on pourrait encore faire mieux, mais si on arrive déjà à mettre en œuvre les 12 millions d'euros sur 4 ans pour le Réseau expresse vélo (REV) et le réseau structurant, ce sera presque un exploit.

Dans notre Métropole, je pense qu'il y a trois batailles à mener.

La première c'est la bataille de la sécurité. Cela a déjà été évoqué par Brigitte. La bataille de la sécurité qui est bien souvent le principal frein ou prétexte à l'utilisation du vélo. Une étude publiée par l'A'Urba en novembre 2016 intitulée *À quoi les cyclistes du quotidien sont-ils sensibles ?* est très instructive. Les utilisateurs du vélo pointent un certain nombre de dysfonctionnements et de gênes dans la circulation à vélo dans notre Métropole. Parmi

eux, le stationnement sur voie cyclable qui gêne la continuité, le manque d'entretien des pistes. Particulièrement, actuellement, c'est très difficile avec les feuilles, c'est très glissant et parfois, c'est vrai, un peu casse-figure, ce qui crée des problèmes de sécurité, mais aussi le déficit de signalisation à la fois pour les vélos, mais également pour que les voitures prennent en compte les vélos. C'est pour cela qu'il nous faut élaborer des aménagements dédiés et confortables réduisant les discontinuités cyclables avec des liaisons rapides à travers les principales villes de l'Agglomération. Tout cela, on le savait, mais c'est vrai que la vertu du déplacement à Copenhague nous a fait toucher du doigt encore plus cette partie-là et je crois que vraiment avoir des aménagements dédiés sans discontinuité, sécurisés, c'est le meilleur moyen pour franchir un cap, monter en gamme comme on dirait aujourd'hui.

La seconde bataille est la bataille culturelle. Si nous ne faisons pas évoluer les comportements, nous n'atteindrons jamais nos objectifs. D'ailleurs, le slogan du service mobilité de la ville de Fribourg qui est un peu La Mecque en termes d'écologie sur beaucoup de choses, son slogan c'est *Pour changer de comportement, changeons de mode*. Il faut démontrer que faire du vélo est le plus souvent le moyen le plus rapide pour aller d'un point A à un point B, notamment en deçà de 7 à 8 km. C'est-à-dire que le vélo ce n'est pas qu'une affaire d'écolos. On l'a bien vu. On le voit d'ailleurs. Le vélo, il y a cette image un petit peu, « Ah oui, tu fais du vélo, tu es écolo ». Non. Tu fais du vélo, tu es écolo, certes, mais surtout tu fais du vélo parce que c'est le moyen le plus efficace pour se déplacer en ville et c'est ce message-là qu'il faut faire passer, il faut déghettoiser la pratique du vélo. Voilà, un certain nombre de propositions sont faites, il faut mettre en selle les habitants et faire sauter le pas à des personnes qui n'auraient pas la possibilité de le faire. Nous devons mettre en avant les bénéfices apportés par le vélo et ils sont nombreux : rapidité, effets bénéfiques pour la santé, économiques pour le portefeuille. D'ailleurs, il y avait une tribune qui a été publiée dans le monde par Stéphane FOUCART il y a trois semaines, un mois qui s'appelle *Pédaler sans crainte*. Cette tribune était très instructive et elle démontrait en quelques lignes tous les avantages, tous les bénéfices de la pratique du vélo.

Enfin, la dernière bataille est celle de l'espace public. Reconquérir l'espace public en réaménageant la ville au profit des vélos, mais aussi des piétons, c'est privilégier la qualité de vie dans un environnement sécurisé. C'est aussi diminuer les nuisances sonores et la pollution avec la promotion de la pratique du vélo et celle de la marche à pied, c'est retrouver la rue. C'est important. On cite souvent PÉTUAUD LÉTANG qui fait souvent des conférences et il a souvent cette phrase : *Il faut retrouver la rue*. La rue aujourd'hui, elle est complètement monopolisée par la voiture. Ce n'est pas qu'on est nostalgique d'un temps ancien, mais on pouvait jouer dans la rue, on pouvait se promener en toute sécurité dans la rue. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Donc, reconquérir l'espace public, retrouver la rue, c'est aussi un point extrêmement important et je pense que plus on fera la promotion du vélo, plus on pourra retrouver la rue. On a besoin de se réapproprier l'espace au détriment de la voiture. Il ne s'agit pas de l'interdire toujours, mais il s'agit vraiment de rééquilibrer et cela devient de plus en plus insupportable.

Enfin, pour autant, ce plan, bien sûr, est perfectible et la mise en place concrète de ce plan et la réalisation de ces objectifs nous questionnent sur quelques points. Je l'ai évoqué à plusieurs reprises. Je ne vais pas refaire le point. Ce sont les franchissements de la rocade. On m'a dit en commission « Les arbitrages ont été faits ». Aujourd'hui, je pense qu'il y a aussi de mauvaises décisions des arbitres. Il y a aussi l'arbitrage vidéo et j'aimerais bien que cette décision repasse à l'arbitrage vidéo. Je pense qu'il est anormal que les franchissements de la rocade ne soient pas pris en main surtout sur un certain nombre de

points pour ne pas citer Mérignac surtout que ce n'est pas l'État qui ne veut pas le faire, c'est nous qui sommes un petit peu frileux.

Concernant le suivi du plan vélo, nous aurions souhaité aussi l'élaboration d'un comité technique élargi afin d'intégrer un peu plus les membres de la société civile. Et concernant la finalisation du réseau REV et du réseau structurant, nous attendons avec impatience un calendrier et des priorités.

Pour terminer, je pense qu'il y a un dossier aussi primordial, c'est celui des boulevards. Le dossier des boulevards, il ne dépend pas que du vélo. On voit qu'il y a un enjeu très important, mais il est essentiel que le vélo soit sécurisé sur les boulevards. Si on attend le projet global, final tout réaménager les boulevards, on risque d'attendre un peu de temps parce que c'est un projet long et en attendant, c'est un frein à la pratique du vélo. Je pense que là, on doit s'y pencher et faire en sorte qu'on puisse améliorer sa pratique. Voilà. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Merci.

**M. Pierre HURMIC :** Monsieur le Président, mes Chers Collègues, mon intervention sera complémentaire de ce qui vient d'être indiqué avec peut-être un autre angle d'appréciation. Je voudrais tout d'abord remercier Madame TERRAZA de cet exposé du 2ème plan vélo qui traduit incontestablement une volonté politique nouvelle dans cet établissement de faire vraiment du vélo un mode de locomotion important dans notre Métropole. Il y a une volonté politique incontestable derrière ce 2ème plan vélo. Je tenais en préalable à le saluer, à vous remercier, Madame la Vice-présidente de le porter comme vous le portez.

Les remarques que je ferai seront certes pour certaines d'entre elles critiques, mais je pense tout à fait complémentaires de votre plan et essentiellement constructives. La première remarque que je voudrais faire, c'est une remarque d'ordre sémantique. Je pense que la lucidité devrait nous conduire à éviter d'enrober systématiquement les faits de superlatifs et de slogans de communication qui ne sont pas raisonnables et réalistes et adopter un ton peut-être plus humble pour qualifier l'action publique dans ce domaine. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir d'ambition en la matière, mais le titre même de la délibération qui s'appelle *Bordeaux, capitale du vélo* et qui a été répété une nouvelle fois dans cette Assemblée me paraît tout à fait disproportionné par rapport à ce qu'est la place réelle du vélo dans notre Agglomération actuellement. Alors certes, vous avez rappelé Madame la Vice-présidente que Bordeaux avait été classée 8<sup>e</sup> ville cyclable au monde en 2015. Sachez que ce classement a été très critiqué parce qu'il est très subjectif, parce que l'on sait que Bordeaux Métropole en 2015 comportait à peine 8 % de part modale vélo, à peine 8 %, et vraisemblablement un peu moins, alors qu'on sait qu'il y a en Europe en 2015 plus de 15 villes avec une part modale vélo supérieure à 20 % et aucune de ces villes ne figure dans le classement qui met Bordeaux en 8<sup>e</sup> place du classement mondial. Prudence pour utiliser de tels classements qui ne sont pas toujours très révélateurs de la réalité.

Dans le même ordre d'idée, on répète inlassablement qu'il s'agit d'atteindre 15 % de part modale en 2020. On sait tous ici que ce chiffre-là n'est pas du tout réaliste. Parlons des chiffres concrets, actuellement, je l'ai indiqué, c'est 8 %. Nous étions à 4 % en 2009. Nous avons mis 4 ans pour gagner 4 % de part modale. On va passer de 8 à 15 % dans les 4 ans qui viennent. On a déjà fait les VCub. On a déjà fait les prêts des vélos, etc. On les connaît, on sait ce qu'il faut faire. On a pu grignoter des parts modales ces dernières années, heureusement, mais tout le monde sait que nous ne passerons pas dans les 3 ans, 4 ans qui viennent de 8 % à 15 %. Il faut mettre la barre haute. Certes, il faut avoir de

l'ambition, mais un peu de lucidité ne nuit pas non plus au côté réaliste des efforts qu'il convient d'entamer.

Je reprocherai aussi à ce plan vélo le budget communication. Personnellement, je le trouve un peu indigent. C'est 50 000 euros qui seront lissés dans notre budget annuel de la campagne, 50 000 euros, cela fait 200 000 euros pendant le plan vélo. Je pense que si on veut gagner une bataille culturelle et je sais que vous voulez la gagner, Madame la Vice-présidente, les batailles culturelles, elles se gagnent aussi par la communication. Les chiffres qui sont proposés me paraissent nettement insuffisants. Je pense qu'on peut avoir comme ambition d'avoir une part modale des vélos comparable à celle des transports collectifs, mais mettons des moyens comparables à ce que nous mettons pour la promotion des transports collectifs. Je rappellerai ici qu'une campagne de promotion, cela coûte cher. Regardez l'argent qui a été dépensé pour passer de TBC (tram bus communautaire) à TBM (Transports Bordeaux Métropole), il a fallu dépenser 1,5 million d'euros pour une campagne de communication spécifique autour de ce changement d'identité visuelle. 200 000 euros sur 4 ans, cela me paraît tout à fait indigent par rapport à de tels frais.

J'en viens à présent aux indicateurs du tableau de bord qui nous sont présentés. On nous présente 21 indicateurs et sur ces 21, il y en a 12 qui ne sont absolument pas définis. On nous dit qu'ils seront validés lors d'un comité de pilotage constitué d'élus et de représentants d'associations actives dans ce domaine, que les résultats seront présentés chaque année, mais c'est vrai que tant qu'à adopter un plan vélo, il vaut mieux que nous ayons connaissance de ce que seront les indicateurs qui, aujourd'hui, ne sont pas définis.

Je reprocherai également à ce plan vélo de manquer d'une vraie priorisation, d'une vraie hiérarchisation des actions. Certaines actions qui sont mises en avant sont des gadgets. Par exemple, « Système de repose-pied spécifique pour les cyclistes aux feux », « Poubelle spécifique pour les cyclistes permettant de se décharger de ses déchets sans s'arrêter ». Je pense que c'est bien de s'inspirer de Copenhague, mais il faut savoir que Copenhague, avant d'adopter ces gadgets, s'était doté d'un véritable réseau. Je pense qu'il vaudrait mieux que nous, nous mettions le paquet, passez-moi l'expression, sur la résorption des discontinuités cyclables et sur les réseaux vélo express, le REV, et commencer par réaliser les 140 kilomètres complets du réseau REV qui avaient été prévus dans le 1<sup>er</sup> Plan vélo de 2012.

Enfin, j'insiste sur le terrain de la sécurité, Madame la Vice-présidente. Je m'appuierai sur le rapport développement durable 2014 de la ville de Bordeaux qui nous indique - les chiffres sont quand même très parlants – « une augmentation de 241 % de cyclistes dans les zones apaisées ». Cela prouve bien que la part du vélo est proportionnelle à la sécurisation des voies et qu'il faut donc intensifier la sécurisation pour augmenter la part modale du vélo à Bordeaux. Je pense qu'il faut s'emparer de manière beaucoup plus volontariste de la sécurisation des places pour vélo et notamment sur l'axe emblématique auquel faisait référence Gérard CHAUSSET, il y a un instant, sur les boulevards. Les boulevards seront et doivent être un axe structurant pour les vélos, mais il faut naturellement les sécuriser, non pas ponctuellement autour des 4 barrières, mais sur toute la desserte desdits boulevards.

Enfin, un dernier mot, Madame la Vice-présidente pour vous remercier de la prise de position que vous avez eue hier et que j'ai lue dans le journal *Sud-Ouest* en ce qui concerne le soutien au maintien de la piste cyclable du Pont François Mitterrand. Vous avez pris une position claire en disant que vous souteniez le maintien de cette position. C'est vrai que je pense qu'il faut se mobiliser comme le fait actuellement VéloCité pour soutenir le vélo dans notre Métropole et ce serait un mauvais signe politique que de fermer

cette piste qui a ses défauts, mais qui quand même traduit une volonté politique de mettre des pistes cyclables un peu partout, notamment dans les franchissements de notre Agglomération. Malgré ces critiques que j'espère que vous considérez non pas comme désobligeantes, mais complémentaires et constructives par rapport à votre plan, naturellement, ce dernier, comme je l'ai indiqué, manifestant une vraie volonté politique, je voterai ce 2ème plan vélo.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots au sujet de ce plan, je voudrais tout d'abord en saluer l'ambition, l'ambition à la fois avec l'ampleur financière qui est une première dans notre établissement et l'ambition avec le chiffre de 15 % qui est affirmé comme objectif et qui me paraît être très intéressant et correspondre à ce qu'il faut pour notre établissement.

Je voudrais m'appesantir 2 secondes sur 2 dimensions qui me paraissent très importantes de ce plan vélo qu'il faut vraiment conforter.

- Une première dimension qui est celle de la communication. Je partage l'idée qu'il y a une bataille à mener en termes de communication et de culture autour du vélo. On a en France, même dans les villes où il y a une pratique élevée du vélo, une image aimable du vélo. C'est le moment toujours où quelqu'un, un élu, fait une photo sympathique sur un vélo, etc. C'est très bien. C'est utile. On sera ravi de voir des acteurs ou actrices sur des vélos, mais je crois qu'au-delà de cela, ce qu'il faut vraiment que l'on développe, c'est la communication autour du vélo, moyen de transport. Une communication sérieuse, argumentée autour du vélo moyen de transport qui manque encore à beaucoup de nos concitoyens qui ne se rendent pas compte que quelquefois, c'est souvent le vélo qui est le moyen plus rapide pour se déplacer d'un point à un autre.
- Deuxièmement, je voudrais souligner, cela fera un peu écho à un propos de Pierre HURMIC tout à l'heure, qu'une grande part de la réussite de ce plan vélo dont je viens de saluer l'ambition, 15 % de part modale c'est très élevé, tiendra finalement à la bataille de la Métropole. Dans Bordeaux même, beaucoup de choses ont été faites de qualité. La pratique progresse, mais on ne va plus avoir des progressions exponentielles. En tout cas, beaucoup de choses ont été lancées, mais ce n'est pas là où vraiment l'essentiel de la bataille va se mener. L'essentiel de la bataille, ce sont nos communes, les communes plus reculées, celles à proximité de la rocade d'un côté ou de l'autre de celle-ci, qui sont dans des distances un peu lointaines du centre de la Métropole et de ces principaux pôles d'attraction et sur lesquels il faut vraiment développer des moyens spécifiques. Par exemple, je l'ai dit, je vous ai écrit, Monsieur le Président ainsi que Madame TERRAZA, je crois qu'il faut que pour des communes éloignées, comme par exemple la mienne, mais il y en a bien d'autres, il faut que l'on pense à des systèmes de vélo à assistance électrique parce que quand on a 15 km à parcourir, il est évident qu'on ne peut pas demander à quelqu'un d'arriver en nage à ces rendez-vous et qu'il faut des aides complémentaires à d'autres moyens. C'est déjà plus ou moins prévu, mais je crois que c'est important. Et puis bien sûr cela ne suffira pas. Il faut développer en priorité – me semble-t-il – de grands axes structurants, nouveaux, de liaison avec la périphérie de la Métropole parce que sinon, nous donnerions raison à Pierre HURMIC, cela me ferait de la peine, c'est-à-dire qu'on ne serait pas à 15 %, mais à une progression inférieure de ce que je veux, moi, c'est mettre en défaut Pierre HURMIC et mettre en succès notre plan vélo. Merci mes Chers Collègues.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, à mon tour de me féliciter et de féliciter Brigitte TERRAZA pour ce très beau travail de ce plan vélo en tant que Maire et avec tous les sujets qui se posent sur notamment la discontinuité du réseau cyclable, je pense qu'il est intéressant qu'on regarde au-delà de la rocade, mais à l'intérieur de la rocade, il y a certaines discontinuités qu'il nous faut là aussi résorber.

Deuxième sujet sur lequel je voulais intervenir et là, c'est en tant que Vice-président en charge de l'Enseignement supérieur, c'est saluer le travail de partenariat que nous menons avec Brigitte et avec l'ensemble de nos services sur tout ce qui concerne la démarche d'amélioration des circulations douces sur les campus et notamment le campus de Pessac-Talence-Gradignan. Aujourd'hui, ce campus est essentiellement le domaine du tramway et de la voiture. Tramway, c'est bien, la voiture c'est peut-être un peu moins bien. Il suffit de s'y rendre pour voir combien la voiture est omniprésente, elle stationne partout. Elle met parfois en insécurité à la fois les vélos et les piétons et nous avons pu travailler dans ce domaine-là aussi depuis le début du mandat.

Deux éléments que je veux souligner : le premier c'est l'existence et le soutien que nous apportons à la recyclerie sur le campus Etu'Recup qui entretient et répare les vélos. C'est un élément important. On parle de la Maison du vélo et c'est important que cela existe au sein du campus. Cela n'est pas ouvert qu'aux acteurs universitaires, mais aux quartiers qui l'environnent. Et puis, deuxième sujet, ce sont les travaux de sécurisation des déplacements avec notamment la fermeture de certaines voiries à la voiture qui sont d'ores et déjà programmés avec des éléments de sécurité et d'éclairage pour certains cheminements et de sécurité c'est-à-dire rendre les trottoirs aux piétons et une partie de la voirie voire la totalité de la voirie au vélo. Ce sont des sujets qui sont d'ores et déjà programmés. Nous avons lancé, avec l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les villes concernées, bien sûr, la Métropole, les acteurs universitaires de l'Enseignement supérieur en général, le Rectorat, les comités de quartier qui sont également intéressés. Toute cette réussite est rendue possible par l'implication de tous les acteurs et par aussi le financement qui est issu de nos finances, mais à travers l'opération Campus et je tiens là aussi à remarquer cette implication très concrète de notre investissement en matière d'amélioration de la vie des acteurs universitaires.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Maire, Monsieur le Président, pardonnez-moi, une fois encore, je veux saluer le travail de notre Vice-présidente et je veux saluer chaque mot de ce qu'a dit Monsieur CHAUSSET ne serait-ce que pour qu'il ne me traite pas de ringarde et de réactionnaire. Mais je voudrais dire, car je crois que c'est important, c'est un travail que nous avions fait au Ministère : 50 % des personnes ne peuvent pas faire de vélo régulièrement. Et ces 50 %, bien sûr, ce sont les trop âgés, les trop gros, les trop faibles, etc. Une campagne, une politique du vélo que je soutiens totalement je le dis, ne doit pas être discriminante à aucun moment et je pense qu'il serait très utile d'englober la notion de déplacement doux pour les vélos bien sûr à assistance électrique, mais ceux-là sont inclus, mais aussi que nous ayons une politique de soutien à base sociale, non pas pour tout le monde, en faveur de très petits véhicules électriques en particulier pour les âgés. Je trouve que cette notion de déplacement doux pourrait englober toutes ces actions et ne pas laisser, selon une formule trop usée, mais qui là a un sens, sur le bas-côté de la route, une part importante de nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame BOUTHEAU.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je fais partie des 6 000 personnes qui traversent le pont de pierre tous les jours et c'est au nom de la rive droite que je vais intervenir aujourd'hui. J'ai bien noté que ce plan vélo qui est ambitieux, qui met des moyens et qui se propose de poursuivre l'effort qui a été fait, va se faire en lien avec les contrats de co-développement et donc il va se déployer dans les Mairies. Avec tous les élus écologistes des communes de la rive droite, nous allons travailler avec nos Maires pour pouvoir déployer ce plan sur la rive droite avec l'ensemble des usagers. Je voulais aussi signaler une petite anecdote. Je passe tous les jours le pont de pierre, mais je n'ai pas pu venir à vélo aujourd'hui parce que j'ai crevé 2 fois en 2 jours alors j'en incrimine peut-être mon aimable réparateur, mais peut-être aussi la qualité de voirie parce qu'elle est quand même assez mauvaise. Voilà. C'était une petite anecdote. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur DUCHENE.

**M. Michel DUCHENE** : Merci Monsieur le Président. Pierre HURMIC nous incitait à être humbles. Il a tout à fait raison. Mais on peut aussi être fiers du chemin parcouru. Lorsqu'on évoque le classement de Bordeaux, en réalité, Bordeaux a été classée 4<sup>e</sup> ville au monde pour le développement de l'usage du vélo, pas pour le nombre de cyclistes, mais pour le développement de l'usage du vélo. Une association indépendante nordique a reconnu l'effort qui avait été fait par le Maire de Bordeaux, depuis de nombreuses années.

Je voudrais rappeler juste et très rapidement quelques chiffres pour rappeler d'où l'on vient. Bordeaux d'abord a été la fondatrice du Club des villes cyclables en 1989. Il y a eu un grand secteur à contrôle d'accès de près de 75 ha qui a été mis en place et qui a permis le développement de l'usage du vélo. Il y a eu les zones 30. Il y a eu les aires piétonnes. Il y a eu les doubles sens cyclables. Il y a les zones de rencontre entre 98 et 2000. Il y a eu dès 1998, tous les mois, la journée sans voiture. Je vois que Paris organise une journée sans voiture, c'est très bien, bravo, sauf qu'à Bordeaux cela existe depuis 1998. Quand on parle de changement culturel, c'est l'action qu'a menée le Maire de Bordeaux à l'époque qui a permis ce changement culturel. En 2001, il y a eu le lancement des prêts gratuits de vélos, pratiquement aucune ville, je crois, en France n'avait lancé ce système de prêt gratuit de vélos qui a permis une explosion de l'usage du vélo. En 2003, il y a eu l'ouverture de la Maison du vélo, pratiquement unique en France. En 2005, la création du permis du cycliste citoyen qui incitait les cyclistes à se comporter de manière civique et surtout qui les incitait à se protéger quand il se déplaçait sur l'espace public. En 2007, et c'est toi Pierre HURMIC qui l'avais proposé au Maire de Bordeaux qui l'avait tout de suite accepté, la création du Code de la rue qui avait permis de regrouper les associations des handicapés, les associations de cyclistes, la Police nationale ou municipale, toute une série de personnes concernées par les déplacements sur l'espace public. Cela avait permis de manière spécifique à Bordeaux de créer un guide des déplacements doux, guide qui a été repris ensuite dans de nombreuses villes. Ensuite, en 2009, à la demande du Maire de Bordeaux, du Président de la Métropole, il y a eu les demandes des tourne-à-droite. Cela veut dire que depuis les années 95 à 2000, Bordeaux est une ville qui s'est complètement transformée en ce qui concerne l'usage du vélo. On va, c'est très bien, à Copenhague, mais peut-être qu'on pourrait se regarder nous-mêmes parce que d'autres villes en France et ailleurs viennent ici à Bordeaux regarder ce que nous faisons, car nous sommes l'une des villes qui a le plus développé l'usage du vélo. Nous avons démarré dans les années 89/90 à quoi : 2 et 2,5. Ceux qui font du vélo depuis longtemps se rappellent l'époque où on était un ou deux au feu lorsqu'on se déplaçait au vélo. Aujourd'hui, on est quoi au feu, 5, 6, 10, 12. Cela veut dire que l'usage du vélo a littéralement explosé et de 2-2,5 %, on est

passé, je crois, il me semble - je parle sous le contrôle des services - à au moins 10-11 %. On peut penser que les chiffres qui sont affichés, les chiffres de progression pourraient être respectés.

La deuxième chose, aujourd'hui, c'est que ce projet vélo qui a été porté par le Maire de Bordeaux et qui a permis l'explosion de l'usage du vélo doit se développer sur l'ensemble de la Métropole. Il y a, aujourd'hui, un certain nombre de Maires qui y sont très favorables. J'entends Madame DELAUNAY s'inquiéter du nombre de personnes qui peuvent faire du vélo. Quand on est gros, on peut faire du vélo. Encore, faudrait-il savoir ce que c'est d'être gros. On peut faire du vélo, il suffit de gonfler un peu plus les pneus et cela marche. Pour les Maires qui s'interrogent sur l'usage du vélo, c'est positif. Moi j'ai connu l'époque où le Maire de Bordeaux faisait du vélo dès le début de son mandat, cela a très nettement marqué les esprits. Cela a fait évoluer la culture. Et moi, j'incite les Maires de la Métropole et les équipes municipales à se déplacer dans leur commune en vélo parce que cela a un impact fort sur l'imaginaire des habitants. C'est une manière de créer de l'adhésion et de créer de l'envie.

J'en termine par une chose. Pour ceux qui s'interrogent sur la sécurité en vélo, oui, cela peut être dangereux de faire du vélo et puis pour ceux qui ne savent pas en faire, il y a toujours la possibilité de mettre des petites roulettes à l'arrière et cela marche très bien.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà d'excellentes suggestions de toutes sortes. Je voudrais rappeler que parmi les quatre grands axes prioritaires du projet de mandature figure l'amélioration de la mobilité dans notre Métropole et ce plan vélo va y contribuer de manière tout à fait positive. Je renouvelle toutes mes félicitations à ceux qui, dans la ligne des orientations que nous avons données, l'ont élaboré. Je ne vais pas rallonger le débat.

Deux ou trois remarques. D'abord sur les boulevards. Il est évident que c'est un secteur particulièrement sensible et il faut trouver la manière d'améliorer la sécurité des boulevards sans attendre, il est vrai, la réalisation de la liaison par un mode de transport en site propre qui ira de Gradignan-Talence, Pellegrin jusqu'au Pont Chaban et à Cenon. Là, il y a vraiment une question à creuser sur les boulevards.

Deuxième réflexion : ce qui m'avait frappé quand j'avais regardé cela à Copenhague et dans d'autres villes scandinaves, c'est que l'on ne se contente pas de circuler en vélo dans le centre-ville. Il y a beaucoup de gens qui viennent le matin travailler sur des longueurs parfois impressionnantes 10 à 15 km en vélo. Je crois que c'est cela qu'il faut essayer de faciliter, c'est-à-dire ces axes structurants qui permettront d'entrer en ville. Cela suppose bien sûr des vélos électriques, des pistes adaptées, des possibilités de stationnement aussi adaptées. Je crois qu'il y a là un effort prioritaire à faire.

Dernier point, je demande à réfléchir sur la piste du Pont Mitterrand. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Madame TERRAZA sur ce point. Je pense que cette piste est très peu fréquentée. 270 passagers chaque jour, ce n'est pas grand-chose. Elle crée un goulet d'étranglement qui a des conséquences très négatives sur la pollution parce qu'il y a des embouteillages, et cela, ce n'est pas non plus bon pour la santé que de favoriser les embouteillages. On voit à quel point la mise à 2 x 3 voies fluidifie le trafic et fait baisser la circulation sur les axes connexes. Il faut regarder cela, d'autant qu'il y a des possibilités. Je suis tout prêt à faire ce qu'on aurait dû faire l'été dernier et que l'on n'a pas fait pour différentes raisons, c'est-à-dire une expérience sur le Pont de pierre pour le réserver à la circulation des piétons et des vélos de façon à faciliter la liaison entre la rive droite et la rive gauche. Il y aura le Pont Jean-Jacques Bosc avec une très large piste cyclable. Je

pense qu'il va falloir réfléchir à cette question parce que c'est vraiment un problème qui bloque.

Enfin, une dernière chose, on n'a parlé nulle part, si j'ai bien écouté, des journées sans voiture. Je rappelle qu'à Bordeaux, cela a été un succès. On a fait cela depuis 15 ans déjà. Au début, cela avait grogné un peu et maintenant c'est très attendu. C'est à chaque Maire qu'il appartient de prendre cette décision, mais je pense que la multiplication de ces journées sans voiture dans les coeurs de ville est un point très positif qui permet, là aussi, de faire de la pédagogie en faveur de la pratique du vélo.

Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est contre ? Pardon. Ce sera plus simple puisque personne n'est contre. Pas d'abstentions, non plus ? Je vous remercie.

Monsieur DUCHENE.

**M. DUPRAT**

**(n°7) Stratégie métropolitaine pour les mobilités – Mise en œuvre – Soutien de Bordeaux Métropole à l'extension de zones réglementées de stationnement sur voirie – Modification - Approbation**

**M. DUPRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, première remarque à ce projet, c'est que les conditions de ce stationnement réglementé que nous visons à étendre ne sont pas encore bien stabilisées. Nous entendons parler, par exemple, d'un macaron glissant sur lequel on reviendrait, de tarifs professionnels différents qui ne sont pas encore toujours bien précisés et de la question du stationnement devant garage dont je n'ai pas toujours totalement compris si le macaron qu'il faut acheter permettait le stationnement devant le seul garage ou le stationnement dans toute la zone plus le garage. C'est un point qui n'est pas négligeable, car dans un cas, ce règlement d'un macaron serait un peu inéquitable.

Le deuxième aspect, c'est l'effet tâche d'huile. Monsieur DUPRAT vous disiez : « Les gens qui ne veulent pas payer leur stationnement réglementé vont plus loin pour avoir des zones gratuites », mais même si nous étendons ces zones de stationnement réglementé, l'effet tâche d'huile ne fera qu'être repoussé et le phénomène restera exactement le même.

Le troisième point, c'est que cette subvention dans cette délibération n'est pas modifiée. C'est toujours 500 000 euros. Nous ouvrons seulement la possibilité à une location qui est globalement moins avantageuse, mais qui laisse et c'est là où je m'interroge, la possibilité de résilier les locations, les interrompre et j'entends, mais je ne sais pas si c'est vrai, que certaines communes ont, au contraire, l'intention de resserrer et non pas d'élargir leurs zones de stationnement résidentiel.

Je voudrais des réponses à ces diverses questions parce que nous délibérons et nous votons sur quelque chose qui demeure, comme l'a dit d'ailleurs un élu de Talence, qui demeure très ambigu. Je vous remercie.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais rappeler la position du Groupe Écologiste qui avait proposé une prise de compétence de Bordeaux Métropole sur le stationnement en surface pour avoir une

politique globale et efficace, équilibrée sur la gestion du stationnement. Comme l'a dit Monsieur DUPRAT, c'est un levier incontestable sur la gestion des flux automobiles et également du stock automobile, c'est-à-dire le stationnement.

Le Maire de Bègles, en cohérence avec le Groupe, avait également écrit au Président de Bordeaux Métropole pour pousser cette idée ; le seul Maire, je crois, à avoir fait cette proposition.

Monsieur DUPRAT, dans la présentation de cette délibération, pour laquelle nous sommes favorables évidemment, a souligné l'importance de la concertation lorsqu'un quartier passe en stationnement payant, les effets induits sur les quartiers avoisinants puisque la deuxième voiture n'ayant pas de macaron pour les familles ou la troisième si elle existe, elles stationnent si les quartiers avoisinants n'ont pas de stationnement payant dans les quartiers avoisinants. Monsieur le Président, je me permets de m'étonner que le quartier Sud de la ville de Bordeaux en extra-boulevards, qui est situé donc au Nord de la ville de Bègles, de l'autre côté des boulevards devienne payant. Nous sommes favorables au stationnement réglementé, simplement, nous sommes favorables à une vraie concertation avec les quartiers avoisinants. Nous avons appris que ce quartier-là devenait payant lorsque nous avons vu le marquage au sol, une semaine avant la mise en application. Nous sommes devant un manque flagrant de concertation et le Maire de Bègles vous a écrit, Monsieur le Président, pour surseoir cette mise en application. Je refais ici cette demande. S'il vous plaît, pouvez-vous surseoir la mise en application sur la zone Sud de la zone 11, je crois, Président, pour que nous puissions discuter avec les Bèglais en toute concertation pour bien voir qu'elle va être la mise en application du stationnement réglementé ou pas, vraisemblablement oui. Je refais cette demande ici en Conseil, Monsieur le Président, pour avoir une bonne harmonie inter-quartiers dans cette petite enclave bordelaise tout près de la ville de Bègles.

**M. Alain CAZABONNE** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est vrai que le problème du stationnement est un problème complexe à régler. En plus, lorsqu'on a une ville comme Talence, même une partie de Bègles, Bordeaux, qui est composée d'échoppes, j'ai souvent dit ici que nous souhaitions tous que la voiture soit de moins en moins utilisée, mais se pose quand même un problème important, c'est qu'à moins d'interdire la possession d'une voiture, la personne qui a une voiture et qui habite dans un quartier où malheureusement il y a peu de places et qui, elle-même, cette personne, dans sa maison type échoppe n'a pas de garage, il lui faut absolument si on veut qu'elle se déplace à pied, à vélo, en transport en commun, que la journée sa voiture puisse être stationnée en sécurité. On le sait tous, la nuit, ces voitures sont sur le trottoir. La nuit, ce n'est pas gênant, mais dans la journée, cette personne ne peut pas laisser, sa voiture sur le trottoir parce qu'elle serait verbalisée ce qui serait normal et donc elle prend sa voiture. Il y a donc une nécessité d'avoir du stationnement. Le problème d'ailleurs qu'on a eu à Talence et je sais bien que cela a pu agacer certains élus bordelais que Talence revienne sur ce qu'était son premier plan de stationnement payant. Mais suivant les quartiers, il y a des quartiers où on a maintenu le stationnement payant pour d'autres quartiers, on l'a supprimé parce qu'on s'est rendu compte qu'il n'y avait aucun problème de places et les quartiers pavillonnaires en particulier. Et dans les quartiers d'échoppes, on a rencontré les habitants qui naturellement disent : « On est prêt à payer, mais à condition qu'on puisse aussi trouver des places ». Cela pose le problème des parkings de proximité que j'ai souvent évoqué. Je sais que le Maire de Bordeaux y est sensible aussi et donc le Président de la Métropole également. Il y a une difficulté qui est de réaliser des parkings de proximité, et c'est difficile à mettre en place parce qu'il y a le prix du foncier. Il faudra bien qu'on arrive à trancher ce choix si on veut faire des parkings de proximité pour que les habitants puissent

laisser leur voiture en toute sécurité et avoir des déplacements en mode doux, il faut arriver à trouver une solution par rapport à ce problème.

J'en profite pour dire aussi, je n'ai pas voulu en rajouter sur le vélo où chaque ville disait : « Voilà, je suis bien, je suis bien ». Talence avait été à Bordeaux, c'est vrai avec Danièle CASTAGNERA, un des créateurs de l'association VéloCité, et nous, on a testé le fait d'avoir une passerelle sur la rocade qui avait coûté cher, mais je dois la vérité qu'il y a peu d'utilisateurs qui traversent la rocade sur cette passerelle entre Talence, Villenave et Gradignan.

Enfin, sur le vélo, on avait été à l'origine d'une expérimentation accompagnée par la Métropole, la Communauté urbaine à l'époque, pour créer des locaux de stationnement sécurisés parce qu'on n'avait pas mal d'étudiants qui habitaient l'étage d'une résidence et leurs vélos, ils ne savaient pas trop quoi en faire le soir. On avait créé ces endroits sécurisés avec recharge électrique pour les vélos électriques dans lesquels les habitants pouvaient stocker leurs vélos. Cela a eu un grand succès. Le problème, c'était que la solution qu'on a choisie était un peu chère et je reconnais que la Communauté urbaine l'a trouvé intéressante, mais le principe pourrait être retenu pour essayer de trouver une formule moins chère que celle qu'on avait lancée à l'origine parce que cela permettait aussi aux habitants d'avoir leurs vélos sécurisés comme leurs voitures, pendant la nuit.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur DAVID.

**M. Jean-Louis DAVID** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je reprends la formule d'Alain CAZABONNE « Le stationnement c'est un sujet compliqué » et en tout cas, c'est un sujet qui ne peut pas être autre que métropolitain parce qu'on voit bien qu'au fur et à mesure que les décisions se prennent, à un endroit et à un autre, les conséquences sur toutes les communes sont évidemment immédiatement mises en application. C'est pour cela que l'Observatoire du stationnement a été créé. C'est-à-dire c'est précisément pour les questions que pose Monsieur ROSSIGNOL-PUECH que l'Observatoire a été créé, de façon à voir quelle attitude commune on peut avoir tous, au fur et à mesure que le stationnement résident s'organise sur Bordeaux.

Je pense qu'il faut qu'à la prochaine séance de l'Observatoire, qu'avec Christophe DUPRAT nous animons tous les 2, on se pose véritablement ces questions et qu'on prenne des bonnes décisions et des bonnes directions par rapport à tout cela. Plus on pousse vers les boulevards, plus en extra-boulevards, les demandes se font jour de toute façon d'une organisation qui ne doit pas forcément d'ailleurs être la même que celle de l'intra-boulevards. On peut aussi imaginer des choses un petit peu différentes. Sur les parkings de proximité, on ne peut être que d'accord bien évidemment. C'est un vœu pieux qu'on souligne ici depuis très longtemps, mais dès qu'on a une parcelle de terrain à acquérir à un endroit, on a des obstacles que tu connais et qui sont à la fois économiques et d'environnement.

Pour répondre à Madame DELAUNAY aux questions qu'elle aurait posées, j'étais absent pendant le moment où elle l'a fait. Sur l'expérimentation des bateaux et des stationnements devant les garages, dérogation que nous avons mise en œuvre sur le tracé du Bus à haut niveau de service (BHNS). Il faut se souvenir que la première expérience, c'est uniquement sur le tracé du BHNS. Aujourd'hui, on a eu 25 demandes seulement d'habitants qui se sentent concernés par cela et à qui on a donné 25 autorisations et on va vers une observation de cette situation pour voir quels sont vraiment les avantages et les inconvénients si c'est votre question. Cette observation se terminerait au mois de juin.

Sur le macaron glissant puisqu'on me dit que vous avez posé la question du macaron glissant, le fameux macaron glissant, techniquement pour être très au point, c'est-à-dire pour être véritablement utile en totalité, on le mettrait en place en juillet prochain pour des raisons techniques. C'est-à-dire aujourd'hui - pardon de cette parenthèse technique – on ne sait le faire glisser que lorsque le premier abonnement est échu. Alors que ce qui nous intéresse, c'est qu'à n'importe quel moment, on puisse faire glisser son macaron d'une voiture à une autre, quels que soient le jour et l'heure pendant l'abonnement en question. OK. Je crois que c'est à peu près tout.

Par contre, il y a une mesure que le Maire avait demandée et initiée sur Bordeaux, il y a quelque temps qui va concerner la réduction du nombre de zones à l'intérieur du périmètre. Il y en a aujourd'hui 25. On reviendrait à 5-6 zones de façon à ce que, maintenant que le stationnement résident s'est mis en place, on puisse permettre aux habitants de se garer un peu plus loin dans des zones qui ne sont pas forcément leur zone d'habitation immédiate.

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Merci. Je ne connais pas de grande agglomération qui ait résolu facilement la question du stationnement. C'est sans doute l'un des sujets d'insatisfaction majeure de nos compatriotes et cela se passe à peu près partout pareil, ce n'est pas une raison pour renoncer. Ce que je constate, c'est que le stationnement résidentiel tel qu'il existe à Bordeaux aujourd'hui a fait hurler lorsqu'on l'a mis en place et qu'aujourd'hui, on me le réclame à cor et à cri dans tous les quartiers parce qu'on s'est rendu compte que cela fluidifiait les possibilités de stationnement à condition de ne pas distribuer trop de macarons parce que si on élargit indéfiniment la possibilité d'avoir un macaron, il y a plus de places de macarons que de stationnement sur voirie, donc cela continue à bloquer. Il faut l'améliorer et le macaron glissant est une solution. Il y a d'autres assouplissements que nous apporterons, mais dans la limite que je viens d'indiquer.

Sur la concertation, je reconnais que l'effet de contagion est immédiat, ce qui est d'ailleurs la preuve du succès de l'opération et qu'on nous demande de l'élargir. Sans doute y a-t-il eu un défaut de concertation avec Bègles ? On va regarder cela dans le cadre de ce qu'a dit Monsieur DAVID tout à l'heure.

Je voudrais rajouter 2 choses. Un point sur lequel je ne suis pas arrivé, depuis 20 ans, malgré des efforts répétés à faire avancer notre établissement public, c'est la réalisation de petits parkings de proximité. Nous en avons fait très, très peu pour 2 raisons essentiellement : d'abord parce que si on veut les faire là où c'est utile, c'est-à-dire en zone très dense, cela coûte très cher. Le foncier est très difficilement accessible. Deuxièmement, quand on trouve du foncier, il y a immédiatement une levée de boucliers de tous les riverains qui ne veulent pas de parking de proximité au motif que c'est polluant à différents titres. Je ne sais pas s'il faut renoncer totalement à cette politique, mais les blocages là sont très difficiles à lever.

Enfin, dernier point, mais pour cela, je n'ai pas d'éléments de coût, donc je ne sais pas si l'idée est bonne ou pas, mais je la suggère à Madame TERRAZA. J'avais vu, je crois que c'était à Copenhague, des parkings, ou je me demande si ce n'était pas plutôt à Fukuoka, notre ville jumelle, des parkings entièrement automatisés pour les vélos. C'est-à-dire qu'on arrive avec son vélo, on le met dans une petite nacelle. Il est distribué automatiquement et quand on revient, on tape son code et on vous livre le vélo. Je ne sais pas combien cela coûte, mais peut-être serait-il utile de regarder si cela pourrait fonctionner pour sécuriser là aussi le stationnement des vélos.

Je mets aux voix ce projet de délibération. J'ai cru comprendre qu'il ne suscitait pas d'opposition. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

**M. Michel DUCHENE** : Affaire n° 13, Madame BOST : « Avis conforme de Bordeaux Métropole pour les ouvertures dominicales 2017 des commerces de détail, suite à la saisine des communes membres ». Cette affaire fait l'objet d'un amendement. Une version complétée a été déposée sur table. Elle intègre les dates d'ouverture dominicale de la mairie d'Artigues.

**Mme BOST**

**(n°13) Avis conforme de Bordeaux Métropole pour les ouvertures dominicales 2017 des commerces de détail, suite à la saisine des communes membres – Décision - Autorisation**

**Mme BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, les présentations de délibération de Vice-présidents de Gauche se suivent, mais ne se ressemblent pas. Puisqu'autant je soutiens totalement l'intervention de Brigitte TERRAZA sur son plan vélo, autant celle-là, c'est une délibération bien expéditive qui nous est présentée. En 3 pages à peine, voici réglé le cas d'un secteur d'activité, le commerce, qui concerne plus de 50 000 salariés dans l'agglomération. Salariés dont, bien entendu, il n'est jamais question au long de ces 3 pages. Il faut bien dire que ce n'est pas le centre des préoccupations des Parlementaires qui ont adopté la Loi MACRON puis la Loi EL KHOMRI.

Sur la base du volontariat, les salariés des grands magasins pourront profiter de l'aubaine de travailler quand tout le monde se repose et profite de sa famille. Qui peut croire cela dans un des secteurs qui est déjà champion dans l'art du temps partiel subi ? Toutes les études le montrent, 80 % des salariés à temps partiel du secteur du commerce n'ont pas le choix de leur statut précaire. Alors oui, pris à la gorge par des fins de mois difficiles, beaucoup se jettent sur l'aubaine financière. On aurait été en droit d'attendre d'un Gouvernement de Gauche qu'il se penche sur le niveau du salaire minimum de croissance (SMIC) ou sur la protection des salariés. C'est plutôt le concept démodé, « Travailler plus pour gagner » plus qui a été repris. Les premières victimes en sont souvent les étudiants étranglés par les coûts d'études, de logement, etc. Viennent ensuite les femmes et les parents isolés qui sont nombreux dans le commerce. Ceux-là seront heureux d'apprendre que la Métropole autorise l'ouverture des magasins le premier dimanche de la rentrée scolaire. Voilà, Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, l'expression de notre ras-le-bol face à une politique gouvernementale qui n'a fait qu'ignorer les souffrances sociales pour se mettre au service des grands groupes financiers. Ceux du secteur du commerce se portent bien. Merci pour eux. En 2015, le chiffre d'affaires du secteur sur l'Agglomération était de 4 milliards d'euros dont l'essentiel trusté par les grandes chaînes qui ont envahi les zones commerciales. Celles-là mêmes qui exigent que les familles consacrent tous leurs temps sociaux à la consommation de masse là où les aspirations populaires sont souvent tellement plus variées et productives. Cela dit, ce que le Gouvernement a rendu possible avec la Loi MACRON, les Conseils municipaux de l'Agglomération avaient la latitude pour le contenir dans des quantités raisonnables. Je regrette que l'application de ces directives libérales ait rencontré si peu de résistance. Merci. Merci de m'avoir écouté, pas merci pour cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous avons écouté. Juste une petite précision : le plan vélo n'est pas un plan de Gauche même s'il a été présenté par une Vice-présidente qui ne cache pas ses idées politiques. Elle l'a présenté en mon nom aussi et au nom du Bureau. C'est la philosophie de notre travail en commun ici. Monsieur CHAUSSET.

**M. Max GUICHARD** : C'était un clin d'œil, vous l'avez bien compris.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, mais je ne résiste jamais à vos clins d'œil, Max. Vous savez, je réponds toujours immédiatement. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Cette délibération, ce n'est pas une délibération de Droite. C'est une délibération de Gauche et de Droite et je ne reprendrai pas la totalité des propos de Max GUICHARD, mais pour une grande partie, je suis en accord avec lui. Et moi, ce que je souhaite pointer du doigt, c'est depuis des années notre laxisme vis-à-vis de la grande distribution d'une manière générale. Je rappelle sur cette Agglomération plus 30 % de mètres carrés supérieurs à la moyenne nationale. Il y en a partout. Tous les 500 m, on a une grande distribution. Aujourd'hui, on a une pression énorme pour ouvrir le dimanche encore plus. La question que je pose : « Est-ce que par exemple sur l'Agglomération, il y a moins de chômage en moyenne que sur les autres agglomérations ? ». Non. Par contre, je pense que cette prolifération de la grande distribution aujourd'hui a atteint un niveau extraordinaire. Ici, mais aussi ailleurs. Ne nous étonnons pas, même si ce n'est pas la raison unique, c'est une raison importante de voir la désertification des centres bourgs et des centres villes. C'est très difficile d'avoir un centre-ville dynamique et même les marchés. Les marchés du dimanche, aujourd'hui, vont baisser parce qu'on sait qu'il va y avoir la grande distribution qui va être ouverte le dimanche. Je pense que c'est pour moi une décision irresponsable d'augmenter sans cesse l'ouverture de la grande distribution, c'est essentiellement la grande distribution qui en profite, le dimanche. Je pense que c'est irresponsable au niveau de la vie de nos centres villes et aussi en ce qui concerne les conditions de travail des salariés. Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Autres remarques ? Monsieur SYLVESTRE.

**M. Alain SYLVESTRE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais dire pourquoi je suis contre l'ouverture des magasins le dimanche. Ouvrir les magasins le dimanche, c'est ne plus laisser de temps mort à la consommation. C'est un cran de plus vers toujours plus de consumérisme. C'est nier les autres dimensions de la personne humaine que sont la spiritualité, la relation désintéressée à l'autre, les échanges autres que marchands. C'est continuer la transformation des êtres en individus consommateurs où règne la compétition interindividuelle. En plus d'être destructrice du lien humain, cette société-là est désastreuse pour notre environnement. Le temps non marchand est une nécessité pour l'épanouissement de la personne humaine. Il ouvre vers les arts, la culture, la connaissance, l'engagement dans les différentes institutions démocratiques au service d'autrui et de l'intérêt général, l'exercice de la liberté de choix. Il existe une totale antinomie entre être pour le travail le dimanche et vouloir une société plus écologique. Nous devons mettre la société face à ses contradictions : ou nous continuons à renforcer l'emprise de la société de consommation sur l'individu et dans ce cas, ne comptons pas développer la démocratie, le social et l'écologie, ou nous changeons de cap en nous recentrant sur le qualitatif et nous nous engageons sur la voie d'une société plus solidaire, plus démocratique et plus écologique et, dans ce cas, nous devons organiser la société vers une temporalité non exclusivement marchande et ménager des espaces où le lien humain et la dimension personnaliste puissent respirer et s'exprimer. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur COLOMBIER.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, Monsieur le Président. En quelques mots, je voudrais vous dire mon opposition à ce dossier, considérant déjà qu'un certain nombre de dimanches sont autorisés pour ces ouvertures et principalement je m'en étais déjà expliqué dans cette enceinte, je considère que le dimanche est un temps, c'est vrai qui peut être de non consommation et la dimension humaine doit être prise en compte. De plus, c'est un temps qu'il soit de loisirs, mais en même temps pour les réunions d'espace familial. Aussi, je pense qu'il n'est pas bon et nécessaire d'augmenter, comme certains orateurs précédents l'ont dit, la liste des dimanches consacrés avant tout en effet à cet esprit de consommation. Vous enregistrerez, je vous prie, mon vote négatif.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Oui, j'ai envie de dire que les années se suivent et se ressemblent. Nous avions eu le même débat l'an dernier. Je voudrais rappeler que la loi ouvre la possibilité à nos territoires d'aller jusqu'à 12 semaines. Je voudrais d'abord souligner le caractère mesuré des demandes qui sont faites par les communes et puis dire aussi à nos collègues que dans une année, il y a 52 semaines, donc cela laisse aussi une certaine marge pour le repos dominical. Dire aussi que la loi stipule que le repos dominical reste bien la règle et je crois que nous y sommes tous particulièrement attachés.

Je voudrais répondre un peu à Max. Il a pris l'exemple des étudiants. Moi j'ai, dans mon Conseil municipal, une étudiante qui disait justement qu'elle était très contente de pouvoir travailler le dimanche parce que c'était la seule possibilité qui lui était offerte parce que les conditions financières qui sont les siennes ne lui permettraient pas de poursuivre ses études, si elle n'avait pas la possibilité de travailler le dimanche.

Je rejoins les propos de Gérard CHAUSSET sur le fait que cette délibération est l'occasion de parler de bien d'autres choses que de travailler le dimanche et en particulier de la question de l'urbanisme commercial sur notre Métropole et sur notre Département où nous avons le triste record du nombre de mètres carrés sur notre Département et cela, c'est un véritable enjeu pour notre territoire. Mais je pense qu'il faut replacer cette délibération à la mesure qui est la sienne, c'est de donner la possibilité et d'ailleurs, tous les commerces, on l'a vu dans le bilan de l'année passée, n'ont pas pris la totalité des possibilités qui étaient offertes. On est sur quelque chose de relativement contenu.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Il y a dans ce dossier 2 aspects. Il y a l'aspect économique et l'aspect moral.

Sur le plan économique, je rappelle que le commerce est le premier pourvoyeur d'emplois de notre Agglomération de façon générale. Il y a la grande surface. Il n'y a pas que les grandes surfaces, le commerce de centre-ville de Bordeaux est en bonne forme grâce notamment à l'attractivité touristique de la ville. C'est un curieux paradoxe de vouloir attirer des millions de touristes et de leur dire que le dimanche tout est fermé. Le Quai des marques, par exemple, n'a subsisté que parce qu'il est ouvert le dimanche. Je crois que l'enjeu économique là-dessus est tout à fait clair et dans la mesure très modérée qu'a indiquée Madame BOST, je pense que cette décision s'impose.

Quant à l'aspect moral, cela me surprend toujours un peu de voir qu'au nom de la liberté de choix, on refuse aux gens de choisir. S'ils veulent choisir de faire les courses le dimanche pourquoi le leur refuser ? Si certains étudiants comme l'a dit, Christine BOST,

veulent se faire un petit complément de recettes en travaillant le dimanche, pourquoi pas, à condition de se reposer un autre jour de la semaine naturellement. C'est la liberté de choix.

Quant à dire que c'est un choix de civilisation, j'ai vécu pendant un an au Québec, tout est ouvert le dimanche et je n'ai pas observé que c'était une société moins respectueuse de la personne humaine et plus conflictuelle que la nôtre. Elle est plutôt plus apaisée et cela se passe très, très bien. Je pense que l'argument moral se discute très largement. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à l'adoption de cette délibération. Qui vote... ? Pardon ?

**Mme Christine BOST** : Le commerce ne s'arrête jamais sur internet.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien sûr, le commerce ne s'arrête jamais sur internet bien entendu et si on commence à fixer ce genre de règles, on ne sait pas où on s'arrête. Je rappelle que cela suppose aussi des compensations fortes pour le personnel concerné et la prise en compte de leur liberté de choix.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. LABARDIN**

**(n°20) Transports en commun – Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc par l'extension du réseau de tramway – Ouverture de la concertation – Décision - Autorisation**

**M. LABARDIN** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui est-ce qui souhaite s'exprimer ? Madame KISS, Monsieur CHAUSSET, Monsieur MANGON, Monsieur DUCHENE, Monsieur BOBET, Madame TERRAZA, Monsieur GUICHOUX et Madame KISS.

**Mme Andréa KISS** : Monsieur Président, Chers Collègues, avant de m'exprimer sur cette délibération, je souhaite juste rapidement revenir sur le plan vélo qui a été évoqué tout à l'heure. Cela va peut-être vous paraître surprenant, mais pour une fois, je souscris aux propos de Jacques MANGON concernant les besoins en particulier des habitants des villes périphériques en matière de vélo. J'ai d'ailleurs fait avec d'autres collègues la même demande au sujet des vélos à assistance électrique en comité de pilotage. Permettez-moi quand même d'être un peu taquine. Je trouve savoureux et je pense que je ne suis pas la seule dans cette Assemblée, qu'il fasse la promotion des pistes cyclables alors que son vœu le plus cher est de faire passer un tram sur la piste Bordeaux-Lacanau qui serait ainsi nettement moins avenante pour les cyclistes.

Mais revenons à la délibération n° 20. Je tiens d'abord, en préambule, à préciser que mon intervention ne vise ni à remettre en cause l'excellent travail des services, ni même le principe de la concertation. Cette délibération nous est présentée au titre de l'amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard, Le Haillan, Le Taillan et Eysines par l'extension du réseau de tramway. Si nous partageons sans doute tous l'objectif, plusieurs points de cette délibération posent tout de même question.

Tout d'abord, pourquoi associer Le Taillan, Eysines et Le Haillan dans la présentation du contexte et les enjeux alors qu'à notre connaissance, ces communes sont soit déjà desservies, soit le seront d'ici 2020. Il aurait été plus correct de ne citer que Saint-Médard-en-Jalles, seule ville de ce quadrant, à être en demande sur le tramway. Si nous nous devons d'être solidaires pour que cette commune soit mieux desservie, nous sommes

nombreux à trouver curieux que l'ensemble des autres villes soit impliqué ainsi malgré elles. Il faut aussi rappeler que Saint-Médard-en-Jalles sera tout comme Bordeaux, Mérignac, Eysines, Le Haillan et Saint-Aubin desservie par un autre moyen de transport performant et moins coûteux en 2019 en l'occurrence le Bus à haut niveau de service (BHNS). De manière plus anecdotique, mais peut-être pas totalement innocente, on lit aussi dans cette présentation qu'en termes de géographie urbaine, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan constituent l'apport d'accès Nord-Ouest de l'Agglomération notamment pour le Médoc et le littoral. C'est incontestablement exact pour Saint-Médard-en-Jalles éventuellement pour Saint-Aubin et Le Taillan, mais en aucun cas pour Le Haillan, il suffit de regarder une carte pour le constater.

Ensuite, on peut lire en page 3 que d'autres tracés alternatifs seraient envisageables, notamment en prolongeant le tram A depuis la station Le Haillan-Rostand, mais que cet itinéraire plus long nécessiterait un investissement plus lourd. On pourrait donc en déduire qu'une étude à ce sujet a été réalisée. Dans ce cas, pourquoi n'a-t-elle pas été présentée aux Maires concernés et aux membres de la commission transport ? Si en revanche, cette étude n'a pas été réalisée avec le même niveau d'approfondissement que pour l'extension potentielle par le tram D, comment la concertation pourrait-elle être lancée début 2017 alors que, manifestement, les deux hypothèses de tracé n'auraient pas la même égalité de traitement ?

Enfin, ce projet est présenté en page 2 comme une opportunité de proposer une offre complémentaire au BHNS Bordeaux - Saint-Aubin. Dans ce cas, qu'est-ce qui justifie que la concertation d'un projet complémentaire passe avant l'enquête publique du BHNS qui est le projet principal et qui devrait avoir lieu entre mi-mars et mi-avril 2017 ? Le risque est grand, Chers Collègues, de brouiller les messages auprès de la population et de créer une confusion inutile qui sera sans doute préjudiciable aux deux projets.

Monsieur le Président, Chers Collègues, la concertation est un exercice démocratique essentiel, mais il nécessite de la méthode, de la rigueur et de la cohérence. Cette délibération répond mal ou imparfaitement à ces exigences créant un flou peu propice à la bonne marche de ces projets. Comme le disait la grand-mère de Martine AUBRY, « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Personne ici n'a envie de revivre les affres juridico-médiatiques du tram D, alors pourquoi ce flou et cette subite frénésie calendaire dans ce dossier ?

**M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.**

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, Chers Collègues. On s'est exprimé déjà à plusieurs reprises sur le contenu du dossier, notamment, c'est vrai qu'en commission transports, cela a été un peu houleux, mais cela a été un dossier qui a suscité beaucoup de réactions. Alors, disons qu'il y a deux choses : il y a l'outil et l'objet. Là, ce qui est vraiment en cause, c'est l'outil que l'on veut mettre en œuvre, c'est-à-dire notamment cette concertation. Nous ne sommes pas contre la concertation, mais c'est vrai qu'il y a là un vrai souci de concordance entre une concertation qui reste malgré tout assez floue sur l'objet du projet. C'est vrai que toutes les études ne sont pas là. On sait qu'il y a des vrais soucis quant à son accueil par un certain nombre de Maires. Certes, on peut très bien faire la concertation, mais pourquoi faire la concertation ? Pourquoi ne pas attendre un peu, sincèrement, et laisser passer l'enquête publique sur le BHNS ? Cela a été dit. Un certain nombre de Vice-présidents assez proches du dossier ne disent mot, mais on sait très bien, en regardant les mines des uns et des autres... voilà il y a un problème. Donc, on sent qu'il y a une forte pression du Maire de Saint-Médard - légitime ou pas, ce n'est pas à moi d'en juger - sur ce dossier pour qu'on avance, on avance, on avance. Très bien. Ceci dit avoir

une concertation sur un dossier en même temps qu'une enquête publique sur un autre qui sont soi-disant complémentaires, je ne vois pas comment le citoyen va s'y retrouver.

Donc, je crois que si on veut que les choses soient bien comprises, il faut qu'elles soient énoncées clairement et en l'occurrence sur ce dossier, elles ne seront pas énoncées clairement. Après, on peut discuter sur le bien-fondé ou pas du prolongement ou de l'extension de la ligne D. Ce n'est pas inutile de faire des études. Peut-être que cela nous mettra justement les idées un peu plus claires, je ne suis pas opposé à l'idée des études, loin de là. En revanche, je pense que là, c'est une sorte de passage en force, on ne sent pas qu'il n'y a pas d'unanimité. On sent que ce n'est pas bon comme dossier. Ce que j'ai demandé, c'est qu'on retire cette délibération, qu'on laisse passer l'enquête publique et que l'on propose la concertation lorsque l'enquête publique sera terminée. Ce n'est pas compliqué. C'est simple. Pourquoi mettre la charrue avant les bœufs sur ce dossier ? On crée un problème alors que, normalement, je ne dis pas qu'il ne devrait pas y en avoir, mais qu'il ne devrait pas y avoir de problème au moins sur cette situation-là.

Voilà, Monsieur le Président, je crois que les choses sont simples. Il faut un peu de bon sens. Retirons la délibération. Faisons la concertation si on le souhaite, mais après que l'enquête publique sur le BHNS soit terminée et puis après advienne que pourra. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, je vais interférer, je le regrette, dans le débat pour dire tout de suite que je ne retirerai pas cette délibération et que l'argument qui consiste à dire : « Attendons la fin de l'enquête publique du BHNS de Caudéran, Saint Aubin de Médoc », est évidemment un argument qui n'a pas de consistance. Il n'y a aucun lien entre les deux. La ligne du BHNS se fera. La concertation aboutit. Elle a été très bien menée. Tout cela va bien et l'enquête publique est prévue le 13 mars et le 13 avril.

Ce n'est pas parce qu'on fera cela que la question de la desserte de Saint-Médard est réglée. Le BHNS dessert un bassin de déplacement qui est différent de celui de la ligne D. Les deux projets répondront à des besoins différents des habitants de Saint-Médard et les deux projets ne sont pas antagonistes, mais complémentaires. En réalité, c'est une astuce pour délayer. Je rappelle quand même que nous avons voté un schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) qui prévoit cette liaison et que nous sommes dans la continuité de cette décision. Voilà et c'est la première fois que je vois contester l'idée d'une concertation. Il ne s'agit pas de décider, il s'agit de concerter en présentant deux projets, peut-être d'autres projets d'ailleurs qui émergeront dans la concertation. Il y a des arguments techniques par ailleurs, je ne reviens pas sur la piste cyclable, les études ont montré qu'elle pouvait être parfaitement sauvegardée. Donc, voilà c'est un refus de concertation pour bloquer le projet. En réalité, soyons clairs et ne nous racontons pas d'histoires.

Monsieur DUCHENE.

**M. Michel DUCHENE** : Oui, Monsieur le Maire, par rapport à ce qu'a évoqué Madame Andréa KISS, je connais Jacques MANGON depuis de nombreuses années. Il était dans l'équipe municipale de M. le Président Alain JUPPÉ, il y a quelques années et il a été celui qui a combattu pour la piste cyclable du Cours du Médoc et cela a été une drôle d'aventure pour la réaliser. Donc je le vois mal aujourd'hui remettre en question la piste cyclable qui existe et je pense que, comme dans tous les autres projets, l'opération sera mixte. S'il y a un tramway, il y aura obligatoirement à côté des passages pour les piétons et des espaces pour les cyclistes. Donc je pense que c'est lui faire un mauvais procès.

En plus, laisser croire qu'il a quelque chose de secret ou de caché, Jacques MANGON a toujours été très clair. On peut ne pas être d'accord avec lui, je le comprends très bien. Mais en tout cas, dès son élection, il a bien affirmé sa volonté et lors de sa campagne, il a bien aussi affirmé qu'il désirait avoir le tramway à Saint-Médard. Donc, on ne peut pas lui reprocher cela. Il a été clair, il a été transparent. Il mène un combat, comme d'autres Maires d'ailleurs de cette Assemblée, et son combat-là est tout à fait respectable.

Le Président vient de réagir sur le fait de retirer la délibération, en même temps la concertation permettra d'ouvrir le débat, permettra d'ouvrir la confrontation d'idées et à ce moment-là, on pourra se faire une idée de la manière dont ce projet est soutenu. Mais en même temps, comment pourrait-on aujourd'hui reprocher à un Maire surtout de cette Assemblée de défendre les intérêts de sa commune, de défendre les intérêts des habitants de sa commune ? Je trouve que c'est une proposition extrêmement intéressante, à nous de débattre, à nous de faire un certain nombre de propositions qui permettront peut-être de réaliser ce projet dans de bonnes conditions.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président, mes Chers collègues. Je vais intervenir brièvement à deux titres, Maire du Bouscat tout d'abord et Vice-président aux Finances.

En tant que Maire du Bouscat, nous sommes très concernés par la ligne D dont les travaux sur notre commune viennent de démarrer le jeudi 3 novembre et perturbent énormément le commerce de la Barrière du Médoc. Et nous sommes, bien sûr, nous, les élus très sollicités et très fortement interpellés par les commerçants encore longuement hier soir lors de la manifestation d'allumage des illuminations. Je souhaite surtout rappeler à cet instant que l'une des raisons majeures qui les ont fait accepter le passage de la ligne D en pleine Barrière du Médoc était la solidarité avec les villes plus périphériques que nous, telles que Bruges, Eysines et plus tard Le Taillan et Saint-Médard. Il est clair que l'efficacité du tram est bien plus importante pour ces villes que pour le Bouscat qui est très bien desservi par les bus. Cet argument de solidarité intercommunale est plutôt bien compris et plutôt accepté par les Bouscatais. C'est d'ailleurs la même idée et la même solidarité qui nous ont fait accepter pour les LIANE et les bus express le fait que certains arrêts aient sautés sur le Bouscat, améliorant de ce fait la vitesse commerciale de ces bus arrivant de la périphérie, mais dégradant tout de même partiellement la qualité de service et de desserte pour les Bouscatais. À écouter certains, ce matin, je ne vois pas vraiment le même élan de solidarité de la part de certaines communes et je le déplore vraiment, Monsieur le Président.

Plus rapidement, en tant que Vice-président aux Finances, les chiffres parlent, en fait, d'eux-mêmes. Je les ai sous les yeux à l'instant. 50 millions pour la grande ligne D pour l'extension pour 4,5 km, qui améliore et c'est ce qui est important, qui améliore les ratios initiaux de la ligne D. Le TRI est à 4,9 % – le Taux de Rendement Interne - et la VAN (Valeur actuelle nette) est positive, elle est encore plus positive avec le BHNS. Alors certes, j'ai averti hier le Bureau à l'occasion du Débat d'orientations budgétaires (DOB) sur le budget annexe des transports, malgré tout, ce projet rentre parfaitement dans notre plan de marche et notre PPI (Programmation pluriannuelle des investissements) et je tiens à vous rassurer tous ce matin à ce sujet, ce dossier est un bon dossier même sur le plan financier. Merci Monsieur le Président, mes Chers collègues.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pardon de reprendre la parole, mais le problème de cette délibération n'est pas de décider de prolonger la ligne D par un tramway. La délibération propose d'ouvrir une concertation pour étudier plusieurs solutions alternatives. Revenons-

en au texte qui est là. On verra ce qui ressort de la concertation et, à ce moment-là, on prendra une autre décision. On avance pas à pas. Madame TERRAZA.

**Mme Brigitte TERRAZA :** Oui, Monsieur le Président, Chers collègues. Je souhaitais intervenir en soutien de ma collègue Maire du Haillan, Andréa KISS. Je m'associe bien entendu à ses remerciements aux services qui ont accompli un travail remarquable dans des délais non moins remarquables.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'étonner de la précipitation avec laquelle nous lançons aujourd'hui une concertation d'une extension de ligne de tramway jugée complémentaire d'un BHNS, vous venez de le redire, pas encore déclaré d'utilité publique. La logique demanderait que nous finalisions le projet principal, le BHNS, avant de mettre sur le métier la pièce complémentaire. C'est dans un souci de cohérence, de prudence, de bonne gestion des deniers publics. Nous savons que la rentabilité du tram est plus forte si le BHNS aboutit. Assurons-nous du BHNS avant de nous lancer dans un projet qui pourrait apparaître dispendieux au vu des projections de fréquentation affichées dans la délibération.

Précipitation donc et à plusieurs titres. Nous lançons la concertation d'un projet qui drainerait 4 à 5 000 voyageurs par jour avant d'autres opérations certes d'une ampleur différente, mais qui auraient un impact bien plus important sur la mobilité dans l'agglomération. D'autres projets qui, dans le document-cadre que nous avons adopté en janvier 2016, le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), figuraient en tant que lignes structurantes et avaient déjà fait l'objet d'études opérationnelles. Ce n'est pas le cas pour ce qui nous est présenté dans la délibération de ce jour. Seul un des tracés proposés avait fait l'objet d'études pré-opérationnelles, c'est-à-dire l'extension de la ligne D à partir de Cantinolle au moment de l'adoption du SDODM. Et, il semblerait que nous n'avons pas suffisamment avancé puisque nous ne disposons d'aucun élément sur les autres tracés, ni d'études pré-opérationnelles, ni d'études opérationnelles. Pourquoi dans ces conditions, lancer la concertation ?

Je souhaite également attirer l'attention sur le manque d'éléments financiers dont nous disposons. Nous avons, pour l'un des tracés, une évaluation relativement précise : 50 millions d'euros, et de l'autre, encore une fois, rien. Enfin, si, il nous est dit que, je cite « Ce sera plus cher » sans autre forme de précision. Le financement de cette supposée amélioration de la desserte de Saint-Médard ne figure d'ailleurs pas dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) qui couvre la période 2014-2020. Si ce projet n'est pas prévu pour cette mandature, pourquoi lancer une concertation qui, dans les conditions actuelles, fragilisera le projet ?

Alors, ne vous méprenez pas, nous sommes favorables à l'amélioration de la desserte de Saint-Médard ainsi qu'à la concertation et, pour avoir dû affronter moi-même les égoïsmes municipaux quand je défendais le projet du tram du Médoc, je suis consciente de la pugnacité dont il faut faire preuve pour concrétiser de tels travaux. Mais la pugnacité n'excuse pas tous les excès et ne permet pas toutes les postures. Nous nous devons d'être les gardiens de l'intérêt général et sa défense demande de la pondération. Et dans ce cas précis, à la fois du temps, un respect des calendriers de chaque projet et une égalité de traitement sur ce qui sera proposé aux citoyens lors de la concertation. N'ayant pas les garanties de ces trois éléments essentiels, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHOUX.

**M. Jacques GUICHOUX** : Monsieur le Président, mes Chers collègues, je souhaite avant tout que l'on comprenne que ce matin, je ne me trompe pas de Conseil ou que j'ouvre, ou que je prolonge des débats communaux. C'est bien en tant que conseiller métropolitain que je prends la parole pour expliquer ce qui va être mon vote. Pour vous exposer les raisons de ce choix et surtout attirer votre attention. La délibération, à juste titre, fait référence à l'article du Code de l'urbanisme qui nous dit que s'agissant d'une concertation, il convient de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de ladite concertation.

S'agissant des objectifs, je tiens à être clair, à dire et à redire : « Oui, mais ». Oui à l'arrivée du tramway à Saint-Médard-en-Jalles, mais avec un tracé accepté par tous, un tracé au service de l'intérêt général, de l'intérêt de notre Métropole.

S'agissant des modalités, je vous ai entendu Monsieur le Président nous spécifier à quel stade nous en sommes aujourd'hui. Telles qu'elles nous ont été exposées, je dis : « non ». Ces modalités en l'état, je dis bien « en l'état », me semblent biaisées. Des hypothèses ont été rejetées. Je pense à un tracé par la D1215. Des hypothèses ne sont pas vraiment approfondies. Je pense aux deux tracés du prolongement de la Ligne A à évaluer en termes d'avantages et d'inconvénients et là, je pense au développement économique de certains secteurs importants de notre agglomération.

Les chiffrages sont imprécis ou absents : budget, durée fréquence. Des comparatifs objectifs entre les hypothèses sont, pour l'instant, omis. J'ai dû exiger en commission que tous les élus aient accès en même temps aux mêmes informations. À ce jour, je ne dispose que de celle d'un tracé qui a bénéficié de ce que j'appellerai une « communication d'exception ».

Que l'on ne déforme pas mes propos, je suis pour une concertation, mais au bon moment et surtout en toute clarté. C'est en Conseiller métropolitain libre, effectuant son dernier mandat que je vais voter. Comme en Conseil municipal librement, j'ai voté pour soutenir la démarche de Madame le Maire du Taillan, en ce qui concerne un autre dossier, sans cautionner les passages en force, les approches « quasi-violentes », je mets volontairement ces mots entre guillemets dont je suis hélas le témoin. J'ai du mal à accepter d'entendre en commission des menaces. « Si je n'obtiens pas le lancement rapide de ma concertation, je vais mettre des bâtons dans les roues du BHNS ». C'est une reformulation de propos moins bien choisis. Je revois encore les regards ébahis de certains d'entre nous.

Je ne comprends pas pourquoi on ne se donne pas un peu de temps pour, en vraie concertation, approfondir tous les possibles. Alors, je respecte tous les Saint-Médardais autant les oubliés des quartiers Ouest que ceux du centre ou d'ailleurs désireux de rejoindre au plus vite le centre de Bordeaux. Simplement, ils doivent pouvoir s'exprimer en toute connaissance de tous les enjeux. Je crois fondamentalement aux concertations, mais je doute que celle qui se profile, pour l'instant, et de ce que j'en connais, se présente bien. C'est sans hésiter que je vais voter non, un non qui, simplement, se veut une alerte sur les modalités à retravailler et à défaut d'être entendu, j'aurais dit ici ce que je pense devoir exprimer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, Monsieur le Président. Je m'étonne qu'on s'étonne d'ouvrir une concertation. J'en suis même convaincu depuis maintenant quelques mois, quelques

années, on est tous à déclarer, après chaque rendez-vous électoral, après chaque décision : « Ah oui, il faut tenir compte de l'avis des habitants ». « Il faut concerter nos concitoyens ». « Prenons le pouls de la population avant d'autoproclamer des décisions ». Eh bien là, c'est ce qui se fait. Et vous l'avez très bien expliqué Monsieur le Président, il ne faut pas confondre une enquête publique avec une concertation qui, sur le papier, peut effectivement laisser le doute sur la consistance des études, mais enfin, c'est là aussi l'intérêt de cette concertation - c'est comme cela que je la vois - quelque chose d'en amont, pas trop technique, où on ne va pas alourdir le débat de considérations financières trop détaillées. On consulte les gens sur des orientations, sur une volonté. Il y a trois scénarios, à charge pour les habitants du secteur dont on convient tous, les uns et les autres, dans nos déclarations que ce secteur du Quadrant Nord-Ouest doit être desservi. C'est inscrit au SDODM, Monsieur le Président l'a rappelé. Il y a une complémentarité avec le BHNS qui est en discussion. Monsieur le Président l'a rappelé. Il y a une logique aussi territoriale, enfin moi vu de Bordeaux, dès lors que nous avons un axe qui va jusqu'à Cantinolle et qui organise un corridor d'accès sur la ville de Bordeaux en passant par le Bouscat... et je dois dire que l'intervention du Maire de Bouscat devrait prêter à réflexion, enfin ce n'est qu'un passage le Bouscat. Et comme l'a dit Patrick BOBET, il en subit aussi un certain nombre de contraintes. Comme la ville de Bordeaux d'ailleurs. L'entrée et la sortie de Bordeaux sur la Ligne D, ce sont des contraintes. Donc, ne nous laissons pas un petit peu retarder par des mesures qui seraient dilatoires pour les uns ou pour les autres, d'un objectif clairement établi de desservir ce secteur. Que le Maire de Saint-Médard défende ses positions, c'est l'inverse qui serait étonnant. Que le Maire du Haillan défende ses positions, pareil. Moi, je soutiens ce projet, celui porté par le Maire de Saint-Médard, et je soutiens surtout la concertation et le fait de pouvoir en amont associer les habitants de ce secteur aux grandes décisions futures.

Pour finir, je m'étonne un peu quand même aussi, pour le coup, que certains s'abstiennent. Après, il y a les considérations locales, je les entends, « Saint-Médard Saint-Médardaises ». Je vous rappellerai que sur d'autres dossiers notamment sur le tram-train, les élus du Groupe Communauté d'avenir avaient voté, peut-être pas tous, mais en grande partie. Voilà. C'est simplement un petit rappel de l'histoire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame Agnès VERSEPUY.

**Mme Agnès VERSEPUY** : Oui, Monsieur le Président. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par mes collègues Michel DUCHENE, Patrick BOBET ou Nicolas FLORIAN. Je rejoins tout à fait leurs propos.

Une petite précision, Le Taillan est effectivement cité pour deux raisons. La première, c'est que je n'ai jamais caché, on en a souvent parlé y compris avec les services... et cela va être tout le sens de cette concertation. Après, ce sont les impacts que cela pouvait avoir sur le Taillan. Aujourd'hui, clairement, il n'y en a pas, cela ne décale pas.... au moins les hypothèses de tracé dans le cadre de cette ouverture de concertation n'ont pas d'impact particulier sur la commune du Taillan, hormis un impact positif pour nos quartiers de la Boétie et de Germignan qui sont une enclave de la commune du Taillan, côté Saint-Médard-en-Jalles. Parce que sinon, hormis cela, au Taillan, on dit bonjour de loin au tramway qui est à Cantinolle, intersection des trois communes, mais qui reste quand même sur Eysines. Voilà c'est que je voulais dire. Et merci Monsieur GUICHOUX. Mais donc, je soutiens parfaitement la démarche de cette concertation avec Jacques MANGON.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Je n'avais absolument pas prévu, et mon Groupe n'a pas prévu d'intervenir dans cette discussion. Mais voilà, je suis un élu, quand il ne comprend pas tout, soit il cherche à comprendre, soit il se dit : « Après tout, quel intérêt de comprendre ? ».

Alors, je vais vous dire ma position, notre position : nous n'avons pas.... Oui, mais cela veut dire ce que cela veut, ce que je viens de dire. S'il y a des coups politiciens, il faut les mettre sur la table, il faut les mettre. Dessus jamais dessous. Alors nous, nous n'avons pas un goût immoderé pour les rallongements de ligne de tramway. Vous le savez, cela a fait partie de votes explicites que nous avons faits dans cette Assemblée. Mais nous avons un goût immoderé pour la démocratie citoyenne. Tout ce que je viens d'entendre concernant la concertation, cela ne sera peut-être pas une des premières fois, mais au moins celle-là, si j'ai bien compris, cela ne sera pas une concertation fermée. C'est à prendre ou à laisser. Cela sera une concertation. Et moi, je fais confiance aux citoyens, je fais confiance aux groupes d'influence qui peuvent réfléchir sur toutes ces questions et donner leur avis. C'est dans ce sens que je soutiendrai la concertation.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, mes Chers collègues. Pour ne pas qu'on se méprenne sur les propos parce que parfois, on a tendance à déformer. J'ai bien dit que nous étions favorables au principe de la concertation. Ce que nous avons demandé, ce n'est pas politicien ou en dessous de la table, vous avez vu un certain nombre d'interventions qui sont des interventions tout à fait sensées. Vous n'étiez pas à la commission transports, mais ceci dit, je pense que les échos ont dû vous arriver. Cela a quand même été un peu particulier. Ce qu'on demande, ce n'est pas que cette concertation soit abandonnée, bien au contraire. Ce n'est pas par principe être contre le projet, bien au contraire. C'est simplement, premièrement que tous les éléments soient bien donnés à cette concertation et que l'on la commence simplement après l'enquête publique. Vous êtes d'accord ou pas d'accord, mais ne dites pas qu'on est contre la concertation. Alors, cela c'est juste la précision.

Après, je comprends qu'il faut sauver le soldat MANGON sur ce dossier. Je vois bien que tout le monde se resserre, mais je pense qu'il n'y a pas d'aspects politiciens sur les positions. Que Monsieur MANGON défende sa position, c'est tout à fait honorable, il n'y a aucun souci là-dessus. Qu'on ne se méprenne pas, simplement que le dossier parte sur des bons pieds. C'est cela la demande.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On a bien entendu. Le dossier partira sur des bons pieds. Quant à l'aspect politique des choses, arrêtons de nous raconter des histoires. Il y a Monsieur MANGON d'un côté, il y a Madame KISS de l'autre. Madame KISS ne veut pas de cette prolongation par le tramway et vous cherchez tous les motifs dilatoires pour essayer de bloquer l'opération. Voilà la réalité, si on veut faire de la politique.

Pour le reste, sur les éléments du dossier, il est clair que cette concertation se déroulera en pleine transparence, que tous les éléments seront fournis, que plusieurs hypothèses seront considérées. Il y a même une troisième hypothèse qui est de ne faire aucun tramway sur la liaison qui est actuellement prévue, de faire du BHNS. Le motif qui consiste à dire : « Attendons que l'enquête publique de BHNS, de Caudéran, Saint-Aubin » est un motif qui n'a pas de sens. Je ne vois pas en quoi les deux choses sont liées. Ce projet n'est pas en cause. Tout le monde l'approuve. Il avance. Il sera fait et donc, on sait très bien dans quelles circonstances et dans quelles conditions il sera fait. Ce n'est pas un motif pour différer encore l'ouverture de ce qui n'est qu'une concertation. Et moi, je fais confiance aux services pour être tout à fait impartiaux dans cette affaire-là - on y veillera -

et à présenter tous les éléments d'appréciation sur les différentes solutions qui sont envisagées.

Et comme je l'ai dit, il n'y a pour l'instant aucune préférence sur aucun des tracés ou aucune des formules qui a été envisagée. Monsieur MANGON a une préférence, Madame KISS en a une autre. Eh bien, parlons-en. Et laissons aux citoyens le moyen de s'exprimer. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Tout d'abord, je voudrais vous adresser des remerciements pour avoir mis ce rapport à l'ordre du jour. C'est effectivement une étape importante dans la résolution d'un problème qui, vous me permettrez de le dire, ne relève pas de la frénésie calendaire. C'est même un peu un scandale qu'une ville, qui est quand même selon les années la 5 ou 6<sup>e</sup> ville en population de l'Agglomération, soit l'une des deux dernières à ne pas être desservies par un mode de transport efficace et performant. Sur la frénésie calendaire, je trouve que c'est une forme d'humour. C'est de l'humour décalé donc j'en apprécie la saveur, mais enfin je ne sais pas si c'est tout à fait approprié.

Je voudrais dire que ce projet est un projet majeur, non seulement pour Saint-Médard, mais c'est aussi un projet majeur pour notre Métropole. Bien sûr pour les 30 000 habitants de notre ville, mais aussi pour la façon dont nous considérons le transport en commun en site propre de manière générale et la façon dont nous considérons la Métropole. Je rappelle qu'il y a encore quelques années, il apparaissait totalement délirant de dépasser les boulevards. Puis après, on est passé à la rocade, eh bien oui, il y a aussi des habitants de la Métropole extra-rocade et ils méritent également, au même titre que les autres, des modes de transport qui sont performants. Donc ce projet global pour la Métropole, il est inscrit au SDODM. Il a un effet structurant avec le réseau de tramway et il évite à notre commune et aussi aux communes qui dépendent un peu de notre liaison, je pense en particulier aux communes du Médoc qui nous soutiennent très fortement, à tel point que plusieurs d'entre elles adoptent des motions en Conseil municipal, que toutes se sont associées à nous pour défendre ce projet. Eh bien, il a un impact très fort en termes de dynamique économique et de desserte de population sur le Quadrant Nord-Ouest, non seulement de la Métropole, mais plus largement sur l'ouverture vers le Médoc.

C'est aussi un dossier typique avec d'autres - par exemple la desserte de l'aéroport, la desserte de Gradignan - typique de cette notion de tramway périurbain qui nous est essentielle, indispensable, si on veut rejoindre des villes étrangères qui ont réfléchi depuis longtemps à cette conception-là et qui ne sont pas bloquées par des dogmes un petit peu aberrants. Je pense à l'Allemagne, je pense à la Suisse, je pense à beaucoup de pays où nous pouvons prendre des exemples de qualité de transport en commun.

Donc je suis heureux qu'on arrive à cette phase de concertation. C'est évidemment une étape importante qui, comme toutes les concertations, c'est inscrit dans la loi, sera faite avec des éléments parfaitement objectifs, portés à la connaissance de la population avec des niveaux d'égalité de traitement entre les hypothèses, cela ne fait aucun doute. Donc, effectivement, tout ce qui tourne autour de ces notions-là, ce sont des arguments que je considère comme dilatoires.

Nous allons l'ouvrir et c'est un bienfait. Évidemment, vous connaissez notre choix, le choix de la collectivité de Saint-Médard : c'est celui de la grande Ligne D, de Cantinolle à Saint-Médard centre par une extension d'un peu plus de 4 km d'une ligne en construction, la Ligne D qui sera achevée en 2019. Je ne suis pas étonné que ce projet de transport, cette prolongation, suscite comme toujours tous les projets de transport, des oppositions. Cela a

été le cas partout. Cela a été le cas pour la Ligne D dans ses débuts, je ne reviens pas sur ce qui s'est passé à Fondaudège, au Bouscat ou ailleurs. Ce sera le cas à Saint-Médard bien entendu. Simplement, je trouve aussi et je profite de ce débat pour le dire et c'est aussi l'avantage de la concertation, c'est qu'on va arriver sur des éléments objectifs parce que ce qui me gêne, ce n'est pas le débat, ce n'est pas la confrontation, ce n'est pas la polémique au sens noble du terme, c'est légitime, mais il y a une limite quand même, c'est l'afflux du mensonge, et il y en a eu beaucoup. Cette limite a été franchie allègrement et je trouve que le débat public, il est de qualité quand il repose sur une certaine éthique du débat, c'est-à-dire l'honnêteté intellectuelle. Alors, vous me permettrez quand même de relever ce qui, à longueur de réseaux sociaux, animés par...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, on pourra le faire dans la concertation, cela peut-être ? Ce n'est pas la peine...

**M. Jacques MANGON** : Oui, mais je veux quand même dire quelques éléments, Monsieur le Président, parce que quand même voilà, il y a des choses éhontées qui sont dites.

On nous le parle, en permanence, devant les citoyens d'un coût de 70 et 100 millions d'euros. On l'a dit, c'est 50 millions d'euros, donc c'est faux.

On nous parle d'une ligne peu efficace, c'est totalement faux. C'est 35 minutes de liaison par rapport à la Métropole et au centre-ville, 45 par rapport à la Gare.

On nous parle d'une ligne non rentable. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Patrick BOBET. Le TRI est de grande qualité. La VAN est positive, ce qui n'est pas le cas de tous les dossiers. Je ne veux pas rappeler certains du passé.

On nous parle de chiffre de fréquentation faible. Mais pas du tout, 4 000 à 5 000 personnes dans un bout de ligne, c'est au contraire un très bon chiffre de fréquentation et j'aimerais connaître tous les chiffres de fréquentation des bouts de ligne comme cela.

On nous parle également d'un doublon avec le BHNS, c'est totalement faux. C'est complémentaire et les chiffres de fréquentation ont montré que même le BHNS renforce le TRI de la prolongation de la Ligne D.

On nous parle enfin et cela, c'est totalement faux, de la suppression de la piste cyclable. C'est faux. Elle sera maintenue. Elle peut être préservée, valorisée et c'est ce qui se passe dans beaucoup d'autres villes au plan national ou plan international et même dans l'Agglomération bordelaise où on fait cohabiter tram et pistes cyclables.

On nous parle ensuite du bruit du tramway. D'ailleurs c'est un peu intéressant parce qu'en général, ce dont se plaignent les citoyens, c'est plutôt du silence du tramway qui fait qu'il y a des accidents sur la voirie. Mais là, on nous parle du bruit et des murs fantastiques qu'on va éléver un peu comme si j'étais Monsieur Trump. Eh bien, je vous rassure, mes Chers Collègues, je ne suis pas Monsieur Trump. Je n'ai pas cette intention-là et personne ne l'a et nous traiterons les problèmes acoustiques s'ils sont révélés par la concertation avec la mesure qui convient et la qualité de traitement qui s'imposera.

J'ai même lu d'ailleurs l'hypothèse d'un grillage le long de la piste pour la sécurité des piétons. A-t-on jamais vu cela le long d'un axe de tramway ? C'est du délire pur.

Enfin, on me dit qu'il y a une incompatibilité avec la proximité de zones Natura 2000 et des sources. C'est totalement faux. Ce sont des contraintes à prendre en compte, comme dans

d'autres projets, au même titre par exemple que la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carès Cantinolle avec plus de 700 logements qui est prévue sur le même emplacement, dans la même proximité. Ces contraintes seront prises de la même manière qu'elles ont été prises pour la réserve naturelle de Bruges – Madame TERRAZA s'est exprimée tout à l'heure – et elles seront prises en compte notamment et essentiellement au moment de la construction de la ligne. « Au contraire », je veux vous le dire.

Enfin, je conclus sur la notion du report de la date. J'ai écouté avec, franchement je le dis, je ne vais pas polémiquer, amusement l'intervention de Madame TERRAZA qui emploie aujourd'hui des arguments exactement contraires à ceux qu'elle employait dans le passé pour sa propre ligne. Mais enfin, c'est amusant.

Je veux dire qu'au contraire, le report de la date mettrait en scène une compétition entre le BHNS et le tramway, il n'y en a pas. C'est une complémentarité et il n'y a aucune raison, comme l'a dit le Président, de retarder cela. La grande Ligne D, c'est un projet écologique, je vous le dis, notamment par le report modal qu'il va entraîner et je vous rends attentifs à un élément d'un sondage qu'on a fait réaliser : 86 % des Saint-Médardais nous ont dit être prêts à abandonner leur véhicule pour le tramway. C'est quand même un chiffre extrêmement significatif et que des préoccupations environnementales ne devraient pas ignorer. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, merci à Monsieur MANGON de plaider éloquemment. Je rappelle qu'il ne s'agit pas, aujourd'hui, de décider de prolonger la ligne D jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles. Il s'agit d'ouvrir une concertation pour soumettre à ceux qui participeront à cette concertation, les différentes hypothèses possibles. Et, je souhaite me porter garant de la transparence et de l'impartialité de cette concertation. Elle sera placée d'ailleurs sous le contrôle de la commission des transports de notre Métropole qui vérifiera que tous les éléments d'appréciation sont fournis et que les dossiers sont traités à égalité. Voilà, de quoi il s'agit pour l'instant et pas d'autres choses.

La question du décalage, je l'ai évoquée, il y a un instant, je pense qu'elle ne se justifie pas, c'est la raison pour laquelle après que Monsieur LABARDIN ait ajouté s'il le souhaite quelques éléments, je vais soumettre aux voix ce projet de délibération. Monsieur LABARDIN.

**M. Michel LABARDIN** : Très brièvement, Monsieur le Président, je crois le maître-mot de ces échanges, c'est la question de la concertation. En effet, c'est un projet qui est soumis à la concertation. Trois tracés sont proposés : deux tracés principaux et une variante. Il appartiendra aux uns et aux autres de s'exprimer sur ces tracés. En effet, nous enchaînons une première concertation sur le BHNS qui est terminée, une deuxième concertation qui s'ouvre pour mettre en évidence la complémentarité. C'est ce que les chiffres semblent souligner aujourd'hui, l'optimisation de la rentabilité de la ligne D grâce à la prolongation vers Saint-Médard, mais tout ceci sera soumis effectivement aux observations des uns et des autres et nous prendrons le temps d'une concertation approfondie, autant de réunions publiques qu'il sera nécessaire, pour décider le moment venu en toute connaissance de cause.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je crois qu'il n'y a pas d'ambiguité. La majorité est favorable, la majorité du Conseil. Je vous remercie. Nous passons à la délibération suivante.

**Mme VERSEPUY****(n°58) Délibération cadre – Equipements culturels et sportifs du territoire métropolitain – Transferts, création et soutien à l'aménagement du territoire – Décision - Autorisation**

**Mme VERSEPUY** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame la Vice-présidente. Deux remarques avant d'ouvrir le débat. Nous avons trois décisions en réalité à prendre :

- la première concerne les transferts d'équipement des communes à la Métropole en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). La décision doit être prise à la majorité des 2/3. Elle fera l'objet d'un vote spécifique par appel nominal.
- la deuxième décision concerne le transfert partiel de compétences pour prendre en charge les centres de formation des deux clubs professionnels UBB (union Bordeaux Bègles) et Girondins de Bordeaux. Cette délibération sera prise à la majorité relative et devra être ensuite approuvée par les Conseils municipaux avec une majorité qualifiée 50 % de la population, 2/3 des Conseils ou 2/3 des Conseils et 50 % de la population.
- enfin, la troisième décision concerne le plan piscine. Elle sera prise à la majorité simple là aussi par le vote traditionnel.

Deuxième remarque que je voudrais faire, parmi les transferts d'équipements, le plus important concerne le Stade Matmut et je voudrais en dire un mot. En précisant d'abord que certaines communes ont choisi de transférer moins d'équipements qu'elles ne le souhaitaient au départ, car les règles qui résultent, à l'heure actuelle, de la loi font que l'allocation de compensation qui est appliquée pour le transfert de ces équipements est imputée au budget de fonctionnement de nos communes alors qu'elle recouvre en partie des dépenses d'investissement. Le résultat, c'est que cette imputation en section de fonctionnement dégrade l'épargne nette de nos communes et que beaucoup d'entre elles ont décidé de limiter les transferts.

Un projet d'amendement est discuté depuis longtemps. Il l'a été déjà l'année dernière. Il l'est à nouveau cette année pour rétablir l'équité et donc distinguer ce qui est investissement et ce qui est fonctionnement dans l'allocation de compensation. Malheureusement, cet amendement qui avait reçu l'accord du Gouvernement n'a pas pu être voté pour des raisons de procédure. Il est actuellement en cours de réexamen dans le cadre de la Loi des Finances rectificative. J'espère qu'il pourra être voté cette fois-ci, et qu'il nous permettra d'aller plus loin dans les transferts sans en subir les conséquences sur nos budgets de fonctionnement.

Sur le transfert du Stade Matmut, je voudrais insister sur le fait que ce transfert est évidemment totalement cohérent et pertinent. D'abord, c'est l'application de la loi. Sans hésitation possible, on peut considérer qu'il s'agit là d'un établissement d'intérêt métropolitain. Je ne reprends pas les critères qui ont été fixés pour le transfert d'équipements sportifs, mais les trois critères sont évidemment remplis.

Troisièmement, ce n'est pas parce que c'est un partenariat public privé (PPP) que ce n'est pas transférable. D'autres PPP ont été transférés dans d'autres agglomérations, par exemple Rouen ou Montpellier. Les conditions financières du transfert ont été examinées par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) qui s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ces dispositions.

Pour ce qui concerne la dette, le transfert est totalement neutre pour la Métropole. Le stock de dettes est transféré de la ville à la Métropole, mais l'incidence budgétaire est la

suivante : les annuités de prise en charge de cette dette qu'il s'agisse de la dette du contrat de partenariat ou de la dette contractée par la ville de Bordeaux en direct, ces annuités se montent à 6,3 millions d'euros. En face de ces annuités, il faut mettre les redevances annuelles garanties que la Métropole percevra à la place de la ville, et ces redevances garanties par le contrat atteignent 8,5 millions. Les 2,2 millions d'écart positif en faveur de la Métropole auxquels il faut ajouter 2,4 millions pris sur l'allocation de compensation permettront à la Métropole de couvrir les redevances de maintenance et de gros entretien et les remboursements de fiscalité. Et donc l'opération est totalement neutre pour la Métropole, j'y insiste.

Enfin, je voudrais rappeler qu'au bout de 30 ans, la Métropole se retrouvera propriétaire d'un stade en parfait état de marche puisque le contrat prévoit qu'il est maintenu en bon état de marche et la ville de Bordeaux ne récupérera pas les 17 millions de subventions initiales qu'elle a apportées pour la construction du stade. S'il y a une collectivité qui est pénalisée dans ce transfert, c'est la ville et ce n'est pas la Métropole. Je voudrais bien insister là-dessus.

Quant à la solidité du contrat, les chiffres sont tout à fait évidents, et je voulais les mettre sur la table avant que d'autres chiffres inexacts ne soient donnés.

Nous pouvons maintenant engager le débat. Monsieur JOANDET, Monsieur HURMIC, Monsieur GUICHARD. Monsieur JOANDET, vous avez la parole. Madame DELAUNAY.

**M. Franck JOANDET** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, le temps est venu de nous positionner sur la question des équipements culturels et sportifs métropolitains, ce vieux serpent de mer qui anime nos débats depuis maintenant de très nombreuses années.

J'exprime ici la position majoritaire de notre Groupe sachant que Monsieur Pierre HURMIC fera part de réserves vis-à-vis de cette orientation.

Vous le savez, notre Groupe a toujours été désireux d'avancer sur cette question, convaincu de la nécessité de faire émerger une compétence métropolitaine en matière sportive et culturelle à l'instar d'autres grandes métropoles qui ont su le faire bien avant nous, je veux parler de Lille, de Montpellier et de Nantes, par exemple. C'est cependant avec quelques regrets, un peu de déception que nous abordons le dossier qui nous est présenté. Déception parce qu'il aura fallu l'épée de Damoclès de l'échéance du 31 décembre 2016 fixée par la Loi MAPTAM pour enfin parvenir à définir dans cette Assemblée l'intérêt métropolitain en matière d'équipements culturels et sportifs. Déception ensuite parce que tout le travail conduit, ces dernières années, aboutit *in fine* à une délibération-cadre particulièrement complexe et transférant seulement cinq équipements parmi lesquels on ne retrouve aucun des très grands équipements culturels métropolitains par exemple, tel que le Grand Théâtre ou les grands musées bordelais. Ce choix de transfert limité ne résulte pas uniquement de la volonté des Maires. Monsieur le Président, vous avez expliqué notamment les problèmes liés à l'attribution de compensation, je n'y reviens pas. Néanmoins, il est fort regrettable qu'une majorité d'élus présents ici ne perçoivent pas encore la pertinence d'une véritable compétence métropolitaine en matière sportive et culturelle qui nous aurait permis, au préalable, de définir un projet politique, culturel et sportif pour notre Agglomération, d'envisager la culture comme un levier de fabrication de la Métropole et un objet fédérateur de notre Métropole, de mettre en œuvre ensuite une véritable stratégie d'accompagnement d'équipements et de projets d'intérêt métropolitain en cohérence avec le projet politique préalablement défini plutôt qu'une dispersion de moyens et de rattraper le retard de notre Agglomération en matière d'équipements sportifs.

Puisque vous avez souhaité nous soumettre cette délibération en trois volets, la majorité de notre Groupe se prononcera favorablement pour le transfert d'équipements existants et le principe de réalisation d'un stade nautique à Mérignac considérant que cela ne constitue qu'une première étape qui a le mérite d'exister. Il ne nous paraît pas injustifié que se pose la question d'un stade nautique de dimension nationale et internationale sur notre Agglomération.

Concernant la prise de compétence partielle pour le soutien au financement des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels, nous voterons également majoritairement favorablement cette délibération considérant qu'il s'agit d'un levier essentiel permettant au sport de haut niveau de se maintenir dans notre Agglomération, de diffuser au sein des pratiques sportives amateurs et de maintenir sur notre territoire les jeunes adolescents qui atteignent le haut niveau dans une pratique sportive alors qu'aujourd'hui beaucoup d'entre eux, à l'âge de l'adolescence, sont obligés de partir dans l'Hexagone parce que notre Agglomération n'est pas susceptible de les accueillir.

Enfin, concernant le principe d'un fonds concours dit « Plan piscine » que nous approuvons également, nous rappelons que nous sommes demandeurs d'un Schéma directeur en la matière depuis le mandat précédent. Faute de schéma directeur, le risque de ne pas voir se résorber les déséquilibres territoriaux est réel. Ainsi, nous serons vigilants quant aux modalités précises de répartition de ce fonds de concours. Nous rappelons toutefois que les piscines traditionnelles, même intercommunales, sont des équipements de proximité destinés à accueillir la pratique scolaire en primaire notamment et donc de compétence communale. Certaines communes dont la mienne, Bègles, ont décidé pleinement d'assumer cette responsabilité en s'engageant dans la réalisation d'une piscine et cela sans fonds de concours de la Métropole. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur ANZIANI.

**M. Alain ANZIANI** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, de quoi s'agit-il aujourd'hui ? De définir l'intérêt métropolitain. Si nous ne le faisons pas, nous le savons, c'est la totalité des équipements de la Métropole, de l'ensemble de nos communes qui seraient transférés d'office à la Métropole. Nous avons cette obligation faite par la loi.

Nous avons voulu avoir un travail approfondi depuis 2 ans et demi sous la conduite d'Agnès VERSEPUY – et pour ce travail, je voudrais remercier Agnès VERSEPUY – qui a abouti finalement à définir des critères, trois critères. Agnès VERSEPUY les a rappelés tout à l'heure. Je crois que c'était une très bonne chose et si on regarde aujourd'hui ces critères, il y a des évidences qui se manifestent. Nous avons voulu être tout à fait transparents puisqu'en Bureau non seulement nous avons dit : « On va définir des critères, mais en plus, on va, pour la transparence, proposer une liste d'équipements ». Nous avons proposé une liste d'équipements, ce qui a permis de faire tourner aussi la mécanique de la CLETC et de voir que, parfois, les attributions de compensation dans les conditions aujourd'hui de la loi ne permettaient pas à certains de vouloir transférer leurs équipements. C'était donc un très gros travail et finalement dans la transparence depuis deux ans et demi.

Moi, je trouve qu'il y a quelques évidences. Comment ne pas trouver, par exemple, évident que le grand stade de Bordeaux, de la Matmut, correspond à un intérêt métropolitain ? Chacun dans nos communes, nous voyons notre population aller dans ce stade, le fréquenter. Donc il est difficile de considérer que ce n'est pas un intérêt métropolitain. Et j'ajouterais comment ne pas considérer qu'un grand stade nautique ne puisse pas relever d'un intérêt métropolitain ? Là, il y a deux questions et je les aborderai avec beaucoup de

franchise. Fallait-il un grand stade nautique métropolitain ? La question, je comprends, peut donner lieu à débat. Cela me paraît tout à fait évident. Moi, je dis oui, deux fois oui. Je dis une première fois oui parce que de Limoges à Montpellier, il n'y a pas de stade nautique qui permette d'accueillir des compétitions nationales et internationales. De Limoges à Montpellier. Cela veut dire qu'en se positionnant, notre Métropole va faire preuve d'attractivité, va pouvoir recevoir ces compétitions et donc cela donne une ambition métropolitaine, cela donne un rayonnement à la Métropole qui est un des critères de l'intérêt métropolitain, c'est une première raison. Cela ne suffirait pas. Nous ne sommes pas des mégalos.

Il y a une deuxième raison, c'est que comme il l'a été signalé, on manque de plans d'eau. Mais si on manque de plans d'eau, alors faisons en sorte d'avoir un équipement qui puisse recevoir beaucoup d'habitants. Bien entendu, ce qu'on pourrait qualifier de stade olympique, de stade aux normes olympiques, ne va pas être muré, fermé à double tour lorsqu'il n'y aura pas de compétition nationale ou internationale. Toute l'année, ce bassin accueillera des nageurs et des jeunes de nos communes. On a aujourd'hui 230 000 entrées. Il y aura demain 500 000 entrées pour l'ensemble de l'Agglomération, en particulier pour le Quadrant Nord-Ouest.

Et c'est la deuxième question. Pourquoi à Mérignac ? J'ai presque envie de dire : « Mais parce que Mérignac a été porteur du projet ». Mérignac est arrivée avec le dossier sur la table. On n'aurait pu discuter, je l'admet, d'une autre localisation. Ce n'est tout de même pas un vrai scandale que ce soit d'abord sur la rive gauche puisqu'il y a aussi de grands équipements sur la rive droite avec la grande salle de spectacle. D'abord sur la rive gauche, en plus de ce côté-là, je vous rappelle quand même que, par exemple, le stade nautique actuel de Mérignac accueille, je regarde Michel VERNEJOUL, mais aujourd'hui les jeunes de Martignas viennent au Grand stade nautique et que demain ce Grand stade nautique sera ouvert à toute la population, à la population bordelaise ou de Caudéran, par exemple, à celle de villes avoisinantes. Bien entendu, ce n'est pas un équipement purement « mérignacais-mérignacais ». Je crois que oui, c'est tout à fait nécessaire d'avoir ce Grand stade d'intérêt métropolitain. J'ajouterais qu'en plus, c'est dans des conditions qui sont assez bonnes pour les uns et pour les autres puisque la ville de Mérignac va participer d'une façon forte aux dépenses de construction, qu'elle en assumera le fonctionnement. Chacun d'entre nous, nous savons ce que cela veut dire, le fonctionnement. Nous assumons ce fonctionnement y compris pour la Métropole. Je crois que c'est une bonne ambition. Je voudrais d'ailleurs remercier toutes celles et tous ceux qui ont aidé à accompagner cette ambition métropolitaine nouvelle en la matière et en premier, évidemment, le Président de la Métropole.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, autorisez-moi à émettre une opinion dissidente par rapport à celle exprimée au nom de notre Groupe, il y a quelques instants, par Franck JOANDET.

En ce qui me concerne, je voterai contre, en étant très résolu, les transferts des équipements qui nous sont aujourd'hui proposés. Cependant, je voterai dans un esprit... je dirais, pour ne pas m'enfermer dans cette hostilité, dans cette dissidence, je voterai quand même le plan piscine parce que je pense en plus que notre Agglomération, notre Métropole manque d'un tel plan. La troisième décision, je la voterai.

Je qualifierai la délibération qui nous est aujourd'hui présentée de délibération indigeste, décevante, bricolée et comptable. Je m'explique. D'abord je pense qu'il pouvait difficilement en être autrement quand on sait qu'elle est le fruit d'une loi complexe – vous

l'avez rappelé – conjuguée à des compromis locaux tout aussi regrettables, et conjuguée également à un refus obstiné de notre Métropole d'accepter de prendre la compétence culture et sport à l'instar d'autres métropoles tout à fait comparables à la nôtre, qui se sont engagées il y a des années dans cette prise de compétence. C'est ce refus et cette demi-position, « On veut bien transférer des équipements à caractère sportif et culturel, mais on refuse de réfléchir ici tous ensemble à ce que ce serait la définition d'une politique culturelle et d'une politique sportive métropolitaine » qui nous impose aujourd'hui de bricoler avec cette loi MAPTAM qui est une loi complexe. Je noterai d'ailleurs que, lorsque nous nous sommes lancés peut-être un peu la fleur au fusil dans le début de l'application de la loi MAPTAM, c'est-à-dire dès 2015 sur les établissements qui pouvaient être transférés à la Métropole, c'est-à-dire dès qu'ont été fixés trois critères retenus pour définir l'intérêt métropolitain avec un certain enthousiasme, 10 équipements culturels avaient été sélectionnés par les villes et par la Métropole. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 2, c'est-à-dire que le Grand théâtre, tous les Musées de Bordeaux, y compris le CAPC (musée d'art contemporain de Bordeaux), la Cité du vin, tout cela faisait partie des 10 équipements culturels considérés comme remplissant les caractères d'intérêt métropolitain, mais aujourd'hui la montagne accouche d'une souris. Des 10, il n'y en a plus que 2. Idem pour les équipements sportifs. Au départ, on était parti sur 10 équipements sportifs. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 3 qui remplissent les conditions pour être transférés à la Métropole.

Je sais qu'une part de la responsabilité incombe à la loi, vous l'avez rappelé. Cette attribution de compensation est une bêtise. Elle doit être réécrite incontestablement et je sais que cela a freiné les ardeurs de certains maires pour transférer les équipements, mais pas seulement. Comme par hasard, on retrouve deux équipements majeurs, deux grands stades puisque vous les qualifiez comme tels, Monsieur ANZIANI, deux grands stades qui, eux, comme par magie, remplissent les caractéristiques d'établissements sportifs pouvant être transférés à la Métropole.

J'insisterai sur ces deux grands stades auxquels vous avez fait allusion, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président ANZIANI.

Tout d'abord sur le transfert de ce qu'on appelle le grand stade de football dit Matmut. Les modalités de transfert m'interpellent. Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le Président, quand vous indiquez que ce sera exactement les mêmes sommes qui vont être compensées à la Métropole. D'abord, je dirais qu'on ressent quand même un malaise évident, à voir transférer à l'ensemble des habitants de l'Agglomération bordelaise cet équipement. Ils sont désormais contraints de porter le poids d'une décision contestable portée par la seule majorité municipale bordelaise et plusieurs aspects financiers de ce montage recueillent notre inquiétude ; les implications financières de ce transfert à la Métropole étant insuffisamment étayées. Et je m'étonne, Monsieur le Président, et je vous interpelle vraiment sur ce terrain-là, que les chiffres qui résultent du tableau présenté à la CLETC du 23 septembre 2016... d'abord, ils sont très peu détaillés. Je m'étonne qu'on s'engage aujourd'hui à payer pendant 30 ans le PPP de la ville de Bordeaux. Ce PPP n'a jamais été communiqué à l'ensemble des élus métropolitains. Il n'a jamais été explicité lors de la CLETC. Il y a eu simplement deux diapositives qui ont éclairé les débats de la CLETC sur les modalités de ce transfert qui nous engage pendant 30 ans.

En plus, cela me paraît grave, les chiffres présentés à la réunion de la CLETC le 23 septembre 2016 ne sont pas du tout les mêmes, Monsieur le Président, que ceux qui ont été présentés au Conseil municipal de Bordeaux le 11 juillet dernier. Ainsi, vous pouvez contrôler au fur et à mesure que je m'exprime, Monsieur le Secrétaire Général, j'espère, les charges pour le gros entretien - renouvellement sont clairement sous-évaluées. Vous nous indiquez à la mairie de Bordeaux, lorsque vous nous indiquez que l'annualité financière, les

chiffres ont été actualisés dans le calcul de la charge nette prévisionnelle pour la ville de Bordeaux le 11 juillet 2016, vous nous dites « la redevance gros entretien, recouvrement... » qui est une redevance fixe, vous nous indiquez la ville de Bordeaux, elle est de 1,248 million. Aujourd'hui et à la CLETC, vous dites : « Non, elle est de 700 000 euros ». J'ai les deux tableaux sous les yeux. Vous nous dites : « C'est la même chose ». Non, ce n'est pas la même chose. Ce ne sont pas les mêmes chiffres alors que vous dites vous-mêmes que ce sont des redevances fixes.

Pareil pour la redevance d'exploitation maintenance, les chiffres également ne sont pas les mêmes. Je pourrais vous communiquer mes documents après si vous le souhaitez. Vous arrivez à des dépenses de 10,9 millions d'euros que vous nous présentez et que vous avez présentées à la CLETC alors que les bons chiffres, ceux de la ville de Bordeaux, les bons chiffres, c'est 11,3 millions d'euros. Si vous voulez au niveau des recettes, il y a déjà 400 000 euros de différence entre les chiffres officiels ville de Bordeaux et les chiffres présentés à la CLETC qu'on nous demande aujourd'hui de confirmer.

Pareil en ce qui concerne les recettes, les recettes également vous les avez, quant à elles, surévaluées. Les recettes nettes garanties, vous dites 4,6 millions, je veux bien que vous arrondissiez, mais le vrai chiffre c'est 4,485. Donc, vous auriez pu arrondir à 4,5, non vous arrondissez à 4,6. Ce ne sont pas les bons chiffres.

Pareil, le loyer versé par le Club résident, là aussi, légère exagération, pas énorme. 3,9 millions, vous indiquez alors que le chiffre exact c'est 3,850 millions d'euros. Pourquoi ne pas présenter les bons chiffres ? Pourquoi ne pas présenter les mêmes chiffres selon que l'on est à la Ville ou à la Métropole ? Tout cela ne serait pas si cela ne donnait pas un total de 600 000 euros. C'est-à-dire, vous nous parlez aujourd'hui d'un transfert de 2,4 millions d'euros, vous avez rappelé ce chiffre Monsieur le Président, mais non, le bon chiffre ce n'est pas de 2,4 millions, le bon chiffre c'est 3 millions d'euros. Et c'est le chiffre officiel actualisé, donné aux conseillers municipaux lorsqu'ils ont été appelés à voter le 11 juillet. J'aimerais que vous m'expliquiez cette différence de 600 000 euros entre le coût réel et le coût aujourd'hui présenté au Conseil de Métropole. On considère que les chiffres sont pour le moins inexacts, en tout cas, vous m'accorderez le fait qu'ils sont particulièrement évasifs et en tout cas, pas conformes à ce qui a déjà été indiqué.

À ces évaluations approximatives ou inexactes s'ajoute également le fait que c'est désormais la Métropole qui devra assurer cette lourde tâche. Ce faisant, la ville de Bordeaux a trouvé un moyen fort commode d'alléger sa dette en la basculant sur la Métropole, saisissant ainsi l'effet d'aubaine que représente la loi MAPTAM qui lui permet par ailleurs de s'exonérer de l'accord des différentes communes de la Métropole comme cela aurait été le cas dans le cadre des transferts partiels. Hors MAPTAM, elle était obligée de passer par les communes. Là, c'est un effet d'aubaine. Elle n'est pas obligée de le faire.

Deuxième et dernière observation, c'est-à-dire que pour mieux faire passer ce transfert de cet équipement du grand stade, on met également dans la corbeille de la mariée métropolitaine, on met dans la corbeille du troc métropolitain lié à la cogestion obligée un autre grand stade, c'est le grand stade nautique, le futur grand stade nautique de Mérignac. Je m'étonne, Monsieur ANZIANI, quand vous nous dites « Cela mérite débat ». Bien sûr, cela mérite débat, mais cela mérite un vrai débat ici sur notre politique sportive, pas en braconnant à la faveur de l'application de la loi MAPTAM. Si vous considérez que ce stade est vraiment d'intérêt métropolitain, mais parlons-en. Organisez un vrai débat. Ne vous refugiez pas derrière le grand stade en nous disant « On a déjà fait un Grand stade ». On a vu le succès du grand stade. Pareil. Quand il nous a été présenté ici, on nous a dit « Mais c'est le seul grand stade de la façade atlantique, le seul grand stade du grand Sud-

Ouest ». On voit aujourd’hui, on a un stade qui est à moitié rempli. Si vous raisonnez par analogie, j’aurais évité, en ce qui me concerne, de comparer ces deux grands stades footballistique et nautique.

En plus, il n’existe pas votre stade nautique. Vous nous demandez de transférer un équipement qui n’existe pas. Je pense que là aussi, vous entendez profiter d’un effet d’aubaine. Et le prix, 35 millions d’euros. J’ai vu que sans certification olympique, le même stade coûterait 17 millions d’euros. La certification olympique, c’est comme la certification de l’union européenne des associations de football (UEFA) pour le grand stade de Bordeaux, c'est-à-dire ce sont des normes draconiennes qui nous sont imposées par les Fédérations pour qu’on puisse bénéficier d’un label. Je pense que cela se discute. Je pense que ces 17 millions d’euros supplémentaires par rapport à ce qui est normalement un grand stade nautique auraient pu être au moins explicités et discutés ici en Conseil de Bordeaux Métropole. Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération.

Pour l’ensemble de ces raisons, en ce qui me concerne, je voterai contre ce transfert que je qualifiais, il y a quelques instants, de bricolé, de décevant. Je pense que ce n’est pas comme cela qu’on va définir une politique métropolitaine de compétences culturelles et sportives et je trouve cela tout à fait regrettable.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Deux éléments de réponse à cette démonstration qui est portée plus par l’excitation et l’énerverement que par le réalisme.

**M. Pierre HURMIC** : Du tout !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vos chiffres sont de la plus grande confusion... Si vous me le permettez. J’ai dit que vous étiez un peu énervé et vous en apportez la démonstration. Tous les chiffres seront absolument mis en cohérence par la CLETC. On vous donnera cela. J’observe que vous allez même jusqu’à la dernière décimale pour montrer que les chiffres sont inexacts. Tout ceci n’est pas sérieux. Vous semez la confusion pour laisser penser qu’il y aurait des discordances alors qu’il n’y en a pas.

Sur les 2 questions de fond. D’abord l’acquisition de la compétence culturelle et sportive pleine et entière, c’est une position de notre établissement public. Le fonctionnement de cet établissement repose sur un principe, c’est les maires qui déterminent la politique. Nous ne sommes pas dans une Métropole qui a pour objectif de fusionner les communes et de les absorber et toute la politique que je mène est de prendre des décisions en cohérence avec les maires. Or, la majorité des maires de notre Agglomération, de notre Métropole, ne sont pas favorables en l’état actuel des choses au transfert de la compétence culturelle et de la compétence sportive en totalité à la Métropole. Ce n’est pas votre avis, mais c’est l’avis de la majorité pour ne pas dire de l’unanimité des maires qui constituent notre Métropole.

Deuxièmement, sur la timidité des transferts, comme d’habitude, vous faites semblant de ne pas comprendre alors que vous avez parfaitement compris. Il n’y a aucune réticence au transfert. Je suis tout à fait prêt à transférer l’Opéra et toute sorte de choses. Bien sûr, on le fera et si on ne le fait pas, vous l’avez dit vous-même, et c’est la seule raison, c’est pour une raison technique. Tant que l’allocation de compensation sera imputée sur nos budgets de fonctionnement, nous ne pouvons pas le faire au risque de détériorer gravement notre épargne nette. C’est le seul verrou que nous espérons bien faire sauter dans le cadre de la discussion parlementaire qui est devant nous pour la Loi de Finances rectificative et si ce verrou saute, nous irons plus loin naturellement dans les transferts d’établissements, comme cela va de soi.

Enfin dernier point sur les stades. Vous avez une espèce de phobie un peu... bon, je ne veux pas la qualifier, disons excessive, oui, sur les stades de façon générale. Je répète que le transfert du stade Matmut se fait dans des conditions neutres pour la Métropole et tout votre brouillage sur les chiffres ne démontrera pas le contraire. Sur la dette, c'est 117 000 millions de dettes en stock qui sont transférés et je confirme les chiffres, l'annuité de prise en charge par la Métropole de 6,3, alors pardon, je n'ai pas la deuxième décimale, on va essayer de regarder. C'est 6,320 si on veut être tout à fait exact. 6,3 au regard de quoi, il y a bien une recette garantie de 8,5 au terme du contrat. La différence de 2 millions à laquelle on ajoute une part de l'allocation de compensation permettra de couvrir les autres dépenses. C'est neutre et ce n'est pas une très bonne affaire pour la ville de Bordeaux qui n'aura pas la propriété de ce stade et qui ne récupérera pas les 17 millions de subventions qu'elle a fournis au départ. Alors que vous me critiquiez au Conseil municipal dans quelques jours, je m'y attends avec la vigueur qui vous caractérise, OK, mais ici, vous êtes particulièrement mal placé parce que la Métropole ne fait pas une mauvaise opération. Elle va se retrouver propriétaire d'un stade dans lequel en investissements propres et en subventions, elle aura mis 15 millions d'euros. Voilà exactement la situation.

Enfin, sur le stade nautique, vous me dites qu'il y a un débat, il est là le débat. Monsieur ANZIANI a fourni un certain nombre d'arguments en faveur de la réalisation de cet investissement. Chacun est libre d'avoir son point de vue là-dessus. Je pense que les raisons qui ont été avancées sont de bonnes raisons et on verra au moment du vote la position que chacun prendra.

On va continuer, j'ai beaucoup d'inscrits, mais j'ai voulu quand même ne pas laisser passer comme d'habitude votre enfumage sur les chiffres. Vous êtes le spécialiste. Non, non, je vous le dis. Vos chiffres, on va les regarder un par un et Monsieur BOBET peut-être pas à la fin de cette séance, mais par un courrier qui vous sera adressé vous montrera la conformité. Je ne veux pas entrer dans le débat, mais vous savez très bien que les chiffres qui ont été donnés au Conseil municipal à la suite de la décision de la Cour administrative d'appel, nous ont repris à prendre les chiffres initiaux qui ne sont plus les chiffres actuels. Cela, vous le savez très, très bien et c'est cela qui explique la différence. Là encore, c'est de l'enfumage pur et simple pour essayer de faire croire que les chiffres ne sont pas exacts. Ils sont parfaitement calés et on vous les démontrera.

On poursuit le débat. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je vais essayer de ne pas vous enfumer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, non, ce n'est pas votre spécialité, vous êtes en général assez clair.

M. Max GUICHARD : Vous n'aimez pas mes clins d'œil si en plus je vous enfume !

M. le Président Alain JUPPÉ : Au contraire, je vous ai dit que j'y répondais. Je suis « aguiché » par vos clins d'œil.

*Applaudissements*

M. Max GUICHARD : Voilà, cela permet de souffler. Nous avons écrit cette délibération que je vais lire avant de savoir ou de comprendre que nous allions avoir trois votes. Mais je vais m'expliquer tranquillement sans problème.

Cette délibération-cadre pose un ensemble de questions auquel notre Groupe ne peut amener une réponse unique tant elles mélangeant la notion des transferts de compétences, l'aide au sport professionnel même vu sous l'angle de la formation ou carrément une intégration de gestion privative - Matmut - dans la responsabilité métropolitaine et enfin un plan d'équipement nautique complété par un plan piscine. Nous soutiendrons la réalisation d'un nouvel équipement aquatique à Mérignac dont, en effet, la dimension d'intérêt métropolitain ne fait aucun doute, qui plus est dimensionné économiquement dans un cadre public comme la mise en œuvre d'un plan piscine que notre Groupe par la voix d'Odile BLEIN n'a cessé de réclamer depuis plusieurs mois. Le seul bémol que nous mettrons sur ce plan piscine, c'est son insuffisance, 20 millions d'euros complétés sans doute de 2 millions d'euros venant du Conseil départemental. Je dis « sans doute », c'est les chiffres qui nous ont été avancés. Insuffisance d'investissement, bien entendu, en regard des grands et urgents besoins sur les territoires de notre Métropole dus à notre avis, encore une fois, à l'absence d'aides de l'État qu'il nous faut relancer avec force. Nous ne pouvons pas en rester là. Nous savons que la Métropole a atteint certainement un niveau sinon maximum important, mais il faut que l'État participe à ce plan piscine et peut-être d'ailleurs d'autres organisations aussi, je pense à Fédération nautique, etc. Ce positif que je viens de développer ne peut nous faire passer sous silence les autres questions qui nous posent de grandes interrogations comme le transfert de compétences ou d'équipements, de compétences tant culturelles que sportives au travers d'équipements qui ont souvent fait le socle des identités communales concernées et qui ouvrent plus insidieusement des portes vers des compétences culturelles et sportives bien plus larges. Ne t'inquiète pas Pierre, ton train est en train d'arriver. Il est parti ? Non, il est là.

Enfin, et pour ne pas faire trop long, je terminerai par le soutien financier parfois très lourd qu'apporte notre Métropole dans ce plan-cadre au sport professionnel qui, même au travers de sa formation, n'est pas reconnu aujourd'hui par sa démarche dégagée d'objectifs élitistes et financiers spoliant souvent le creuset de formation que portent nos clubs communaux. Je le vérifie en tant qu'adjoint au sport sur ma commune de Cenon qui, comme à Lormont que je connais très bien et bien d'autres, forme des joueurs de renom qui ont fait les beaux jours sportifs et financiers des Girondins de Bordeaux, je le dis quasiment sans aucun retour. Hélas, le rugby professionnel donc l'UBB entre autres prend la même direction.

Enfin, le cas du Matmut pour lequel je ne rentrerai pas dans la discussion financière, elle m'intéresse, mais elle n'est pas première, dont le montage financier est peut-être nécessaire dans sa forme d'exploitation financière actuelle, mais qui deviendra antonymique avec une approche de gestion publique qu'elle aurait dû avoir au départ pour prendre cette dimension sociale.

Alors une fois que j'ai donné ces éléments-là concernant les votes. Nous avions décidé de nous s'abstenir sur l'ensemble de ce plan-cadre et d'avoir une abstention, par exemple, sur les critères des transferts de compétences ou d'équipements, mais, se pose la question du stade nautique de notre Métropole que nous voulons soutenir parce que c'est un besoin. Ce n'est pas parce que c'est Alain ANZIANI, il y a un besoin donc nous le soutenons. Nous allons modifier notre vote sans oublier tout le reste, tout ce que je viens de dire. Nous voterons favorablement sur ce transfert et ces transferts puisqu'on ne peut pas faire de la dentelle si j'ai bien compris dans cette délibération. Par contre, sur les centres de formation, là, c'est un contre mais avec un grand C, un très grand C. Et enfin, pour le plan piscine, c'est un pour avec un grand P, mais peut-être pas aussi grand que le contre du centre de formation parce que je rappelle qu'il ne peut être qu'une première étape et que l'interpellation des fonds d'État doit être une de nos fortes exigences. Je vous en remercie de m'avoir écouté.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : OK. Donc c'est « Oui PC » ? Non ? Elle n'est pas très bonne, je le reconnaiss. Madame DELAUNAY ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, j'aborderai cette délibération sur plusieurs points. Je vais laisser la technique se résoudre et Monsieur CHAUSSET retourner dans l'obscurité.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ce n'est pas gentil cela.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Mais je l'invite à s'asseoir.

**M. Gérard CHAUSSET** : Ce n'est pas moi qui souffre. C'est Monsieur HURMIC, je suis solidaire, c'est tout.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Écoutez, mes Chers Collègues, on veut bien s'amuser, mais il est 12 heures 40, si on pouvait avancer, ce serait bien.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, plusieurs angles d'abord de cette délibération très importante.

Premièrement, sur les critères métropolitains, effectivement dans la loi, ils existent, mais nous sommes aussi en responsabilité de les adapter aux transferts que nous envisageons. Ce rayonnement métropolitain voire au-delà, c'est un critère qui ne souffre pas de discussion.

En ce qui concerne la fréquentation, je voudrais - d'ailleurs, ce critère n'est pas désigné ainsi - distinguer une fréquentation de personnes venant de loin à distance et la proportion entre, par exemple, pour un équipement bordelais, le nombre de bordelais qui se rendent dans cet équipement et le nombre des non bordelais, mais Métropolitains. Cela peut avoir un caractère extrêmement important en particulier sur certains établissements culturels qui peuvent faire venir des étrangers, mais ne pas faire venir des personnes de toutes les villes de la Métropole.

Il y a un troisième caractère qui est le caractère patrimonial. Par exemple, le grand stade, essayons de ne pas l'appeler de ce terrible nom. Le grand stade n'a pas de caractère patrimonial ni pour les bordelais ni pour quelqu'un d'autre. C'est un équipement qui a un rayonnement, une forte fréquentation, mais il n'a pas de caractère patrimonial. Par contre, certains équipements historiques peuvent avoir un caractère patrimonial, je dirais même identitaire pour une commune comme justement le Grand Théâtre de Bordeaux que nous appelons encore si souvent aujourd'hui même « Grand Théâtre ». Donc, tous ces éléments doivent être pris en compte. Et ce qui est majeur aussi, c'est que ceci doit être soumis aux communes. Il doit y avoir une concertation. Ce n'est pas nous qui, tel dans un échiquier, déplaçons les pièces, mais on doit en parler. On doit l'annoncer dans les programmes municipaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bon, on pourrait arrêter de faire joujou là, avec les écrans, je ne comprends pas très bien ce qu'il se passe.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur GISCARD D'ESTAING disait que pour empêcher quelqu'un de parler, il fallait mettre un problème technique.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, mais pour vous empêcher de parler vous Madame, il faut plusieurs problèmes techniques. Alors allez-y continue.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Merci de cet hommage. Je vais essayer d'y répondre.

Le deuxième point, c'est la concertation avec les habitants de chaque commune. Premièrement, dans les programmes municipaux, ces possibilités doivent être introduites et nous n'en avions pas parlé, je dois dire, ni les uns ni les autres. La loi n'était pas votée, mais les perspectives étaient bien connues. Je crois que, je pense à Bordeaux puisque j'y habite, que les bordelais ont envie de s'exprimer sur le transfert de la gestion des équipements patrimoniaux qui les concernent.

Dernier point et cela fera la liaison avec le grand stade, l'aspect financier, car moi, je dois dire que si une charge, une compensation paraît insuffisante, si une charge paraît trop importante, déléguée à la Métropole en tant que bordelaise, je pourrais en être très satisfaite, mais nous sommes tous d'abord, je dis bien « d'abord » des Métropolitains et en particulier dans cette enceinte. Moi, j'ai un peu de mal et je le dis très clairement à me dire : « À Bordeaux le niveau de vie moyen est de 1 750 euros mensuels et au contraire, à Cenon, il est de 1 300 » et je me pose la question de savoir si c'est les habitants de Cenon qui doivent compenser des transferts qui pourraient être en la défaveur des autres Métropolitains même si c'est en faveur des bordelais.

Alors allons au grand stade. Le grand stade, je dois dire que nous avons fait avec nos amis écologistes les calculs ensemble et que j'assume à quelques détails près les chiffres qu'il a présentés et en particulier quelques points. Vous englobez des recettes qui ne sont nullement assurées, nous voyons actuellement les difficultés du grand stade. Et puis un point qui n'est nullement précisé : si les Girondins font faillite, qui assumera les difficultés qui étaient à la charge de la ville jusqu'à aujourd'hui ? Ce n'est pas écrit. C'est quelque chose de considérable. Et je voudrais avoir, avant de statuer, et je pense que nous en reparlerons, des précisions là-dessus.

Enfin, je voudrais parler du plan piscine. Tout le monde ne peut qu'être content d'un plan piscine, mais à mon avis, ce plan piscine recouvre une blessure considérable qui a été faite à Bordeaux et en particulier au quartier du Grand parc. Nous avions, au Grand parc, une piscine olympique qui faisait la fierté d'un quartier en difficulté, d'un quartier fragile. Je me souviens sur la Place Tourny d'une énorme pancarte où on voyait « Grand parc piscine olympique ». C'était l'emblème de ce quartier, la fierté de ce quartier. Jean BOITEUX, comme vous le savez, y avait gagné les Championnats du monde et ces images étaient au cœur des gens du Grand parc. Je vais vous dire cette piscine n'est plus olympique. Elle a été réduite des 2/3 de surface de baignade, des 2/3. Des 2/3, Madame, la surface de baignade et en tout cas, elle n'est plus olympique. Vous en conviendrez au moins. Si la notion même de Métropole a un sens pour moi, c'est de mettre des équipements emblématiques, forts, attractifs dans les zones les plus fragiles et les plus vulnérables pour qu'il y ait un nouvel équilibre qui se fasse entre les communes, pour qu'il y ait une plus grande mixité, que l'on puisse parler de tel équipement sportif ici, mais de tel autre dans une autre ville moins favorisée par son revenu moyen. C'est pour moi le sens de la Métropole. Et ici, alors je ne remets pas du tout en cause le Stade aquatique, mais combien j'aurais voulu que cet équipement existant ce soit lui que nous mettions en valeur, même quitte à en assurer la charge sur le plan métropolitain. Les gens du Grand parc auraient pu dire : « Nous avons un équipement de fort rayonnement » comme ils l'avaient à l'époque. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Évoquer les équipements du Grand parc, Madame CAZALET le fera peut-être tout à l'heure. Simplement comme d'habitude, l'affirmation répétée de choses inexactes finit par pénétrer dans les esprits. Les recettes transférées sont garanties contrairement à ce que Madame DELAUNAY vient de dire, qui est un

mensonge. Elles sont garanties par un contrat qui engage de grands partenaires, de grandes entreprises, VINCI par exemple, qui ne sont pas des plaisantins. Ce sont des recettes garanties. Et je parle sous le contrôle de Monsieur BOBET, la partie des recettes qui n'est pas garantie n'est pas transférée justement à la Métropole. Vous voyez là-dessus, nous avons un dossier absolument béton. Arrêtons de dire des contrevérités même si à force de mentir, on finit par persuader. J'en ai fait l'expérience il y a peu de temps. On continue. Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL :** Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais essayer d'être assez bref. Tout d'abord, saluer vraiment la performance d'Agnès VERSPUY parce que ce dossier qu'elle suit depuis très longtemps est un dossier éminemment complexe et définir les critères de l'éligibilité métropolitaine d'un équipement n'était pas simple et en faire la liste après ne l'était pas plus.

Tout d'abord, un mot, je n'avais pas l'intention d'intervenir sur cela, mais sur le Grand stade, je ne suis pas d'accord avec Monsieur HURMIC lorsqu'il dit que c'est une décision qui était purement bordelaise et dont on hériterait aujourd'hui à notre défendant. Moi, je suis Métropolitain. J'étais Conseiller communautaire à l'époque où les décisions ont été prises, et notamment celle de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) de subventionner à hauteur de 15 millions, je crois, le Grand stade. Il me semble qu'il y avait une très large majorité. Je ne sais pas s'il y avait unanimité, mais en tout cas une très grande majorité pour voter pour ce transfert-là, et je ne pense pas qu'il y ait de hold-up aujourd'hui. Et quand je vois le travail que la CLETC a pu produire sur le sujet, je suis parfaitement convaincu en tant qu'élu métropolitain que nous n'héritons pas d'une charge démesurée et qu'il y a une parfaite cohérence à classer ce Grand stade au rang d'équipements métropolitains.

Troisième remarque qui sera un peu plus longue, c'est sur le stade nautique de Mérignac. Vous le savez, nous étions un certain nombre dont je faisais partie à exprimer un certain nombre de réserves, voire de perplexité sur ce dossier, sur au moins 4 thèmes que je voudrais lister et donner les réponses qui ont pu m'être fournies et sur lesquelles j'ai pu recevoir un certain nombre de garanties. D'abord sur le principe d'un Grand stade nautique, grand équipement d'intérêt métropolitain, je n'étais pas convaincu au début, non, mais au vu des différentes discussions, au vu de ce qui a été dit, d'ailleurs rappelé ici aujourd'hui, il me semble que ce grand équipement, son rayonnement, l'utilité et l'usage que nous pourrons en faire sur la Métropole, au regard notamment de l'ensemble des manifestations qui aujourd'hui se bousculent et qui sont refusées ou du moins qui sont sous dimensionnées sur les équipements notamment bordelais, c'est Arielle PIAZZA qui en parlait récemment, je pense qu'il y a effectivement un objectif, il y a un objet en tout cas, un intérêt métropolitain à créer un grand stade nautique. Et là je pense que sur ce principe-là, plusieurs se sont exprimés pour reconnaître l'intérêt métropolitain.

Deuxièmement, c'était une question de point de vue juridique. Transférer un équipement qui n'existe pas peut sembler un peu baroque. La délibération telle qu'elle est formulée précise bien que c'est une création. Il y a là une ambiguïté qui est levée de mon point de vue et le fait que nous ayons plusieurs votes, même si c'est une délibération-cadre, le fait que nous ayons plusieurs votes, permet également de ne pas donner l'impression qu'on votera presque par défaut pour ce stade parce qu'on voudrait voter pour les autres équipements qui seraient transférés ou pour les autres formules qui figurent dans cette délibération-cadre. De ce point de vue là, la complexité n'est pas supprimée. Elle demeure, mais en tout cas, elle est atténuée. La complexité qui demeure d'un point de vue juridique, ce sera à nous ensuite de pouvoir la démêler dans des délibérations suivantes, dans les séances qui suivront dans quelques mois ou quelques années, ce sera véritablement de

démêler ce qui est clairement de l'intérêt métropolitain dans un équipement unique de ce qui est de l'intérêt communal. C'est une discussion qui demandera sans doute de grandes précisions et sans doute quelques discussions assez longues, mais le principe tel qu'il a été énoncé me paraît tout à fait correct en tout cas aux intérêts bien compris à la fois de la commune de Mérignac et de la Métropole de Bordeaux.

Troisième interrogation ou réserve que je pouvais avoir c'était sur le lieu. Là aussi, Alain ANZIANI l'a dit clairement. Moi je ne dirai pas que c'est parce que la ville de Mérignac a été la première à porter le projet qu'elle devait être choisie. Je dirais surtout que c'est parce que depuis que nous en parlons, elle a été la seule à se manifester. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'autres demandes de communes de la Métropole de pouvoir accueillir un tel équipement. Pessac, pas plus qu'une autre. Donc il n'y a pas de ce point de vue-là une difficulté à accepter que cela se fasse sur Mérignac et là aussi ces réserves initiales peuvent être levées.

Quatrième type de réserve et peut-être la principale, c'était sur la priorité, notamment la priorité budgétaire que l'on pouvait donner à cet équipement. Parce qu'on peut dire que c'est très bien, mais on peut ne pas considérer que nous avons les moyens de le faire et surtout au regard de ce qui pourrait paraître prioritaire dans un même ordre d'idée et notamment, le fait de disposer de bassins ou de plans d'eau suffisants sur le territoire métropolitain pour permettre à la fois à l'ensemble de ceux qui veulent pratiquer une activité de natation, de la pratiquer sur le territoire métropolitain, mais aussi et surtout je dirais ce qui est de notre responsabilité première, c'est de permettre à tous les petits Métropolitains d'apprendre à nager à proximité de leur domicile, non pas forcément sur leur domicile, sur leur commune de domicile exactement, mais en tout cas à proximité. Là, il y a un certain nombre de questions qui pouvaient se poser, notamment au regard des difficultés budgétaires dont on parle régulièrement et Patrick BOBET nous le rappelait encore hier au Bureau dans la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires. Il y a évidemment toujours des choix à réaliser et encore un peu plus demain qu'aujourd'hui ou qu'hier.

Le plan piscine, tel qu'il a été établi est une nouveauté par rapport aux premières discussions que nous avions sur les équipements d'intérêt métropolitain et sur le stade olympique de Mérignac. Ce plan piscine est heureux et il complète, il permet justement de faire sauter ce verrou de la priorité en disant : priorité aux piscines, à l'ensemble, et on ne fait pas le choix d'un équipement qui serait simplement un équipement de prestige pour le sport d'élite ou de compétition, mais on privilégie les piscines en général, avec tout leur aspect populaire et scolaire. De ce point de vue-là, j'ai obtenu un certain nombre de réponses. Dire « Est-ce que ces 20 millions suffiront ? » C'est difficile de le dire, mais il faut le rappeler, cela a été rappelé d'ailleurs à plusieurs reprises, c'est que ce qui coûte cher dans un plan d'eau, dans une piscine, c'est également le fonctionnement. On peut tous vouloir une piscine, mais ensuite derrière, il faut que chaque commune soit en mesure de pouvoir payer le fonctionnement. D'ailleurs, je salue et je souligne ce qu'a rappelé tout à l'heure Alain ANZIANI, c'est que dans ce grand équipement métropolitain qui sera mêlé à un équipement communal qui sera sur le territoire de Mérignac, le fonctionnement incombera à la ville de Mérignac. C'est un gros engagement. Il faut le souligner, c'est un élément qui est important et qu'il faut savoir saluer et je pense que l'ensemble de ces éléments qui, jusqu'à il y a peu, pouvaient donner l'impression que je serais tout à fait contre, et peut-être pas tout seul sur le sujet, aujourd'hui font que je peux, sans état d'âme, voter pour, mais avec toutes les réserves sur l'avenir que j'ai formulées notamment sur le fait qu'on puisse véritablement avoir un plan piscine efficace et que nous puissions financer tout cela. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Mes Chers Collègues, il est 13 heures. Je vous rappelle que nous allons voter le premier vote sur les transferts d'équipement par appel nominal donc si les orateurs qui sont inscrits peuvent aller à l'essentiel, nous nous en réjouirons tous, à commencer par Monsieur CAZABONNE lui-même.

**M. Alain CAZABONNE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, je serai bref et, deuxième affirmation : « Ce sera vrai ». Personnellement, je voterai toutes ces délibérations. D'abord pour ce qui concerne le stade de Thouars après des discussions positives, nous sommes arrivés à un accord complet, raison de plus.

Pour ce qui concerne le plan piscine, je suis d'accord sur la piscine olympique de Mérignac, même si j'aurais pu dire que pour la piscine de Talence, il manque un centimètre pour qu'elle soit aux normes olympiques, mais ce n'était pas aussi simple que cela parce que si j'avais voulu la refaire et la remettre aux normes olympiques, je serais tombé sur un problème extrêmement important auquel nous sommes tous confrontés, ce sont les normes, les règlements et le Code des marchés publics. Alors j'avais un candidat à la présidence qui était sensibilisé à cela parce que cela fait des années que je le harcèle sur les marchés publics et leur complexité. Je le savais sensibiliser. Malheureusement, il n'est plus là et je ne sais pas ce que diront les suivants...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je suis toujours là !

**M. Alain CAZABONNE** : Oui... mais je pense que nous pourrions quand même tous jouer un rôle important. Pourquoi je dis cela ? Nous sommes tous confrontés à cette difficulté. On a actuellement 520 000 règlements en France, 520 000 règlements, arrêtés et décrets, 9 000 lois. On ne s'y retrouve pas. Je pense que nous tous, élus, la période s'y prête, nous pourrions être le déclencheur d'un mouvement à ceux qui vont justement briguer la candidature suprême sur ce problème-là. Il est inadmissible que, dès que l'on veut lancer un projet, au minimum on a 18 mois, 2 ans et quand c'est plus complexe comme une piscine, on peut arriver à 4 ans. C'est insupportable. Alors, je voudrais qu'on soit ceux qui lancent... est-ce que c'est une motion, est-ce que c'est une exigence auprès des futurs candidats en disant « On est quand même 500 000 élus en France, 36 000 communes, qu'on demande, qu'on exige qu'il y ait enfin une simplification de ces règlements qui nous permettront de réaliser »... Et c'est là qu'on rejoint le plan piscine parce qu'on a un plan piscine, on ne sait pas, personne n'est capable de dire quand est-ce que sa piscine pourra démarrer, compte tenu de ces contraintes. Alors, vous savez il y a un proverbe chinois qui dit qu'un voyage de mille lieues commence par un premier pas. On pourrait faire ce premier pas et appeler toutes les associations d'élus à porter cette exigence auprès des candidats. Je pense que nous y gagnerions. Sinon et je terminerai sur une référence historique, nous serions amenés à reprendre une citation de CHURCHILL. CHURCHILL lorsqu'il parlait des pilotes de la ROYAL AIR FORCE et du monde libre disait « Jamais autant d'hommes n'auront été aussi redéposables à un si petit nombre » et nous, hélas, si nous échouions, on pourrait dire que jamais autant de citoyens n'ont été « péjorés » ou handicapés dans le développement par un si petit nombre de technocrates. À nous de choisir.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bon je ne peux qu'abonder dans ce sens. Je te conseille de ne pas mettre aux normes ton stade nautique. Je suis obligé de le faire pour la piscine Galin. Je découvre qu'au-delà du désamiantage, je suis obligé d'appliquer toute une série de normes nouvelles en particulier environnementales qui vont faire que j'en ai pour 4 ans de procédures, d'études, d'enquêtes diverses et variées et des surcoûts considérables. Voilà où on arrive à force de surcharger les réglementations sans doute toujours dans de très bonnes intentions, mais avec des résultats désastreux. J'ai encore une inscrite, Madame PIAZZA et puis Monsieur BOBET

**Mme Arielle PIAZZA** : Oui, Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je voudrais répondre d'abord tout de suite à deux interventions précédentes.

Répondre à Madame DELAUNAY que non, une piscine olympique à l'époque ne se justifiait pas. Nous avions déjà la piscine Judaïque depuis 2001 et il faut savoir qu'une piscine de 50 m, ce sont des coûts d'exploitation multipliés par 2 avec finalement pas une très grande liberté supplémentaire puisque vous savez qu'on ne peut pas mélanger nos scolaires avec le grand public. Peut-être aussi dire qu'à l'époque, il fallait 8 lignes, c'était il y a 10 ans, et que maintenant il faut 10 lignes pour recevoir une compétition nationale, internationale donc cet équipement est devenu obsolète.

Quant à la réponse de Max GUICHARD sur le financement État, oui il existe le financement État. Hier avait lieu le Conseil d'administration du centre sportif du campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF), donc financement État, dans lequel je siège, et nous avons participé au financement de plus de 13 piscines parce que nous avons du retard en France. Le maximum de cette aide à la construction est de 20 % du budget. Donc à la Fédération, cela je le dis aussi, de faire de réels efforts pour ce financement, mais sur l'État il n'y a rien à se reprocher.

Maintenant pour terminer sur le bien-fondé de ce stade nautique, je dirais que bien sûr, qu'il doit exister, bien sûr il faut exister sur la scène internationale, il faut proposer des grands évènements. Ce stade nautique nous manque. À Bordeaux, nous sommes débordés par des demandes de Championnats inter-clubs, inter-régions et meetings et quand ils se passent dans cette piscine Judaïque qui est magnifique, nous ne pouvons recevoir pas plus de 200 personnes assises et 100 personnes debout et donc on refuse du monde quand il s'agit d'évènementiels même locaux. C'est vous dire qu'il faut ce grand équipement sur la Métropole.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, répondre très rapidement pour la CLETC puisqu'elle a été mise en cause en quelque sorte en quatre points, très rapide chaque point.

Premièrement, la CLETC, qu'est-ce que c'est ? C'est 44 membres, je vous le rappelle, 28 qui sont des émanations de chaque commune, donc chaque commune est représentée, et 16 membres de la Métropole. Donc c'est dire que c'est quand même, à mon avis, une garantie de neutralité absolue de sagesse, premièrement.

Deuxièmement, puisque Monsieur HURMIC adore les chiffres, il faut être très précis jusqu'au bout. Ce ne sont pas 2 *slides*, mais 3 *slides*, voilà c'est le clin d'œil. Voilà. C'est 3, mais cela ne veut rien dire les chiffres, ce qui est important c'est que chaque *slide*... non, non, je parle du nombre de *slides*. Le troisième *slide* en l'occurrence était quand même farci de colonnes et de chiffres qui ont donné lieu à beaucoup de discussions, d'explications, de demandes de compléments, ce qui a été fait. D'où la conclusion de la CLETC qui a été ensuite de voter de manière unanime. Voilà pour le deuxième point.

Le troisième, on ne va pas se faire des batailles de chiffres. Il faut savoir de quels chiffres nous parlons et de quelle date datent les chiffres, c'est le cas de le dire. La mairie de Bordeaux a été soumise à un re-calcul à partir de 2011 à la demande de la chambre régionale des comptes (CRC). La CLETC, elle, s'est prononcée sur les calculs les plus récents, sur les chiffres le plus récents donc on ne parle pas des mêmes chiffres. C'est tout. Donc arrêtez de semer la confusion. Il suffit de savoir de quoi nous parlons.

Quatrième point pour vous rassurer tout à fait. Si erreur il y a, je vous rappelle qu'à chaque début de séance de CLETC dont nous prenons les décisions au préalable, s'il y a eu des modifications, s'il y a eu des changements dans les calculs, nous les remettons sur la table et nous recalculons et cela fait l'objet chaque année de révision des attributions de compensation qui sont reprises par les villes. Il n'y a pas d'erreur à mon avis, c'est certain. S'il y avait une erreur, elle sera forcément reprise lors d'une prochaine délibération. Donc je pense que tout le monde peut être rassuré totalement.

**M. le Président Alain JUPPÉ :** C'est l'occasion pour moi de remercier Monsieur BOBET d'assumer la présidence de cette CLETC qui est un organisme lourd, mais qui fait un très, très bon travail dans la totale transparence. Monsieur MANGON a aussi demandé la parole, mais vraiment 1 minute 30 comme à la télé.

**M. Jacques MANGON :** Je vous remercie de transférer ici des méthodes qu'on a connues ailleurs. Effectivement je parle de la télévision bien sûr, pas autre chose, à mon profit. Mes Chers Collègues, Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction globale pour cette délibération plus spécialement bien sûr pour le Carré des Jalles, pour 2 raisons. C'est d'abord sur son principe. Sur son principe, vous le savez, cette délibération reconnaît la qualité du travail culturel qui est fait puisqu'il y avait deux critères : la fréquentation et les qualités du travail. Saint-Médard-en-Jalles est une scène conventionnée, positionnée sur le contemporain et je crois que le travail qui est fait localement trouve là une partie de sa reconnaissance méritée.

Deuxièmement, je voulais nous féliciter sur la méthode. Nous avons eu des relations très suivies avec les services. Je remercie Agnès VERSEPUY et les services qui l'entourent pour la qualité des discussions que nous avons eues et qui ont été empreintes de réalisme, c'est-à-dire qu'on a parlé avec des gens qui savaient ce que c'était qu'un équipement culturel et c'était très agréable, et de pragmatisme. On est arrivé à des solutions qui sont honnêtes pour tous, où chacun peut s'y retrouver, je parle du plan financier.

Enfin, je voudrais dire que sur le plan culturel, la Métropole s'y retrouve complètement, car nous étions encore, il y a peu de temps, sur la notion que la ville centre porte quelques fleurons métropolitains d'évidence, mais que pour autant, on va dire que ce rayonnement radioconcentrique escamotait un peu tout. Désormais, avec cette délibération, nous entrons, ce n'est pas la seule bien sûr, mais en matière culturelle notamment dans une nouvelle ère où d'autres territoires vont pouvoir exprimer d'autres choses. Je tiens à noter ici que nous n'avons pas la compétence culturelle, mais pour autant, nous sommes capables de distinguer et d'autres viendront après, des établissements et des politiques qui à la fois respectent l'autonomie locale et qui, en même temps, expriment le génie collectif métropolitain. Je remercie le Président, je lui fais grâce de quelques secondes que je n'ai pas ...

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Monsieur TOUZEAU, 1 minute 30.

**M. Jean TOUZEAU :** Je n'aurai pas besoin d'1 minute 30 pour remercier à la fois ce qui vient d'être souligné sur la méthode et également sur le fonds, sur la prise en compte de la Maison des sports des IRIS qui est essentiellement un dojo tourné vers les sports de combat. C'est un projet qui a été porté dans le cadre de la politique de la ville, qui a du sens parce que lorsque l'on est sur un tatami, on se respecte, on apprend les règles. C'est un projet qui est porté par la Fédération française de judo dans des perspectives d'extension et qui est, comme cela a été souligné, est un équipement qui rayonne actuellement de niveau interrégional sur la rive droite. Nous faisons des choses et des actions – me semble-t-il – extrêmement pertinentes, mais nous communiquons peu et cela

va nous permettre avec cette échelle métropolitaine de porter sur le plan de l'image qui est toujours un petit peu en décalage, un élément fort de nos politiques.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je n'ai qu'un regret c'est de ne pas avoir fréquenté davantage le dojo de Lormont pour m'initier aux arts martiaux, cela aurait pu être utile. Voilà... C'est un peu tard, mais enfin, on ne sait jamais. Madame VERSEPUY, vous vouliez rajouter quelque chose ? Bien.

Alors, je voudrais d'abord remercier Agnès VERSEPUY parce que cette question du transfert des équipements était extrêmement compliquée. Elle y a consacré beaucoup de temps, beaucoup de travail, beaucoup de bonne volonté et elle nous présente aujourd'hui des propositions qui tiennent tout à fait la route. Je ne vais pas reprendre le débat sur le fond. Juste quelques remarques de méthode. À nouveau, ce n'est qu'une étape. Nous vous proposerons d'autres transferts d'équipements dès lors qu'on n'aura clarifié les applications comptables avec, je l'espère, ce fameux amendement à la Loi de Finances rectificative qui clarifiera les choses.

Deuxièmement, on va reparler de tout cela puisqu'il y aura de délibérations spécifiques. Là, c'est une délibération-cadre. Il y aura ensuite, projet par projet, des délibérations qui nous seront soumises à nouveau. Donc on aura l'occasion de bien préciser les choses et de permettre à chacun de s'exprimer.

On va passer maintenant au vote. On va faire un premier vote sur la partie transfert d'équipements, et là je vous le rappelle, la règle c'est 2/3 des membres de notre Conseil, c'est-à-dire 70 voix si je ne me trompe. Donc on va le faire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par appel nominal. Vous ne bougez pas de votre siège, vous levez la main. Si vous avez une procuration, vous ajoutez la procuration. Michel.

**M. Michel DUCHENE** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais commencer cette liste. Je rappelle à mes Collègues qu'ils ont le choix dans leur vote : position pour, contre, abstention ou non-participation. J'appelle les personnes, celles qui sont dotées d'un pouvoir de vote pourront voter pour ce pouvoir de vote et deux fois, mais ensuite dans l'ordre alphabétique. Je commence. Madame AJON ?

**Mme Michelle DELAUNAY** : Délégation de vote, abstention.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur ALCALA ?

**M. Dominique ALCALA** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur ANZIANI ?

**M. Alain ANZIANI** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur AOUIZERATE ?

**M. Erick AOUIZERATE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame BEAULIEU ?

**Mme Léna BEAULIEU** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame BERNARD ?

**Mme Maribel BERNARD** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame BLEIN ?

**Mme Odile BLEIN** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur BOBET ?

**M. Patrick BOBET** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur BONNIN ?

**M. Jean-Jacques BONNIN** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame BOST ?

**Mme Christine BOST** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame BOUDINEAU ?

**Mme Isabelle BOUDINEAU** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur BOURROUILH-PARÈGE ?

**Mme Brigitte TERRAZA** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur BOUTEYRE ? Madame LAPLACE ?

**Mme Frédérique LAPLACE** : Procuration pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame BOUTHEAU.

**M. Gérard CHAUSSET** : Procuration pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame BRÉZILLON ?

**Mme Anne BRÉZILLON** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur BRUGÈRE ?

**M. Nicolas BRUGÈRE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame CALMELS ?

**Mme Virginie CALMELS** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame CASSOU-SCHOTTE ?

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur CAZABONNE Alain.

**M. Alain CAZABONNE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur CAZABONNE Didier.

**M. Didier CAZABONNE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame CAZALET ?

**Mme Anne-Marie CAZALET** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame CHABBAT ? Pouvoir ???

**Mme Dominique IRIART** : Pour

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur CHAUSSET ?

**M. Gérard CHAUSSET** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame CHAZAL ?

**Mme Solène CHAZAL** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur COLÈS ?

**M. Max COLÈS** : Pour.

**M. DUCHENE** : Madame COLLET ?

**Mme Emmanuelle CUNY** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur COLOMBIER ? Absent. Madame CUNY ?

**Mme Emmanuelle CUNY** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur DAVID Alain ?

**M. Alain DAVID** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur DAVID Jean-Louis ?

**M. Nicolas FLORIAN** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur DAVID Yohan ?

**M. Yohan DAVID** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame DE FRANÇOIS ?

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame DELATTRE ?

**Mme Nathalie DELATTRE** : Pour

**M. Michel DUCHENE** : Madame DELAUNAY ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Abstention.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur DELAUX ?

**Mme Elisabeth TOUTON** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur DELLU ?

**Madame Anne-Marie TOURNEPICHE** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame DESSERTINE ?

**Mme Marie-Hélène VILLANOVE** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur DUBOS ?

**M. Gérard DUBOS** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Moi-même, pour. Monsieur DUPRAT ?

**M. Christophe DUPRAT** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame FAORO ?

**Mme Michèle FAORO** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur FELTESSE ?

**Mme Véronique FERREIRA** : Procuration, abstention.

**M. Michel DUCHENE** : Madame FERREIRA ?

**Mme Véronique FERREIRA** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur FETOUH ?

**M. Marik FETOUH** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur FEUGAS ?

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur FLORIAN ?

**M. Nicolas FLORIAN** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame FORZY-RAFFARD ?

**M. Philippe FRAILE-MARTIN** : procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur FRAILE-MARTIN ?

**M. Philippe FRAILE-MARTIN** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame FRONZES ?

**Mme Magali FRONZES** : Oui, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur GARRIGUES ?

**M. Daniel HICKEL** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur GUICHARD ?

**M. Max GUICHARD** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur GUICHOUX ?

**Mme André KISS** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur GUYOMARC'H ?

**M. Jean-Pierre GUYOMARC'H** : Pour.

**Michel DUCHENE** : Monsieur HÉRITIÉ ?

**M. Jean-Pierre TURON** : Procuration, pour.

**Michel DUCHENE** : Monsieur HICKEL ?

**Daniel HICKEL** : Pour.

**Michel DUCHENE** : Monsieur HURMIC ?

**M. Pierre HURMIC** : Contre.

**M. Michel DUCHENE** : Madame IRIART ?

**Mme Dominique IRIART** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame JACQUET ?

**M. Max COLES** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame JARDINÉ ?

**Mme Martine JARDINÉ** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur JOANDET ?

**M. Franck JOANDET** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur JUNCA ?

**M. Bernard JUNCA** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur Juppé ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame KISS ?

**Mme Andréa KISS** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur LABARDIN ?

**M. Patrick BOBET** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame LACUEY ?

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame LAPLACE ?

**Mme Frédérique LAPLACE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame LEMAIRE ?

**Mme Anne-Marie LEMAIRE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur LE ROUX ?

**M. Alain ANZIANI** : Procuration, pour ?

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur LOTHAIRE ?

**M. Nicolas BRUGERE** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame LOUNICI ?

**Mme Zeineb LOUNICI** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame MACERON-CAZENAVE ?

**M. Bernard JUNCA** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur MANGON ?

**M. Jacques MANGON** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur MARTIN ?

**M. Éric MARTIN** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame MELLIER ?

**Mme Claude MELLIER** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur MILLET ?

**M. Thierry MILLET** : Abstention.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur NJIKAM-MOULIOM

**M. Pierre De Gaétan NJIKAM-MOULIOM** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur PADIE ?

**M. Jacques PADIE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame PEYRE ?

**M. Thierry MILLET** : Procuration, abstention.

**M. Michel DUCHENE** : Madame PIAZZA ?

**Mme Arielle PIAZZA** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur POIGNONEC ?

**M. Michel POIGNONEC** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame Poustynnikoff ?

**Mme Dominique Poustynnikoff** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur PUJOL ?

**M. Patrick PUJOL** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur PUYOBRAU ?

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur RAUTUREAU ?

**M. Benoît RAUTUREAU** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur RAYNAL ?

**M. Franck RAYNAL** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame RÉCALDE ?

**M. Thierry TRIJOULET** : procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur ROBERT ?

**M. Fabien ROBERT** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur ROSSIGNOL ?

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame ROUX-LABAT ?

**Mme Karine ROUX-LABAT** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur SYLVESTRE ?

**Mme Gladys THIEBAULT** : Procuration, pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur SUBRENAT ?

**M. Kévin SUBRENAT** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame TERRAZA ?

**Mme Brigitte TERRAZA** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame THIÉBAULT ?

**Mme Gladys THIÉBAULT** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame TOURNEPICHE ?

**Mme Anne-Marie TOURNEPICHE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur TURNERIE ?

**M. Serge TURNERIE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame TOUTON ?

**Mme Élisabeth TOUTON** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur TOUZEAU ?

**M. Jean TOUZEAU** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur TRIJOULET ?

**M. Thierry TRIJOULET** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur TURBY ?

**M. Alain TURBY** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur TURON ?

**M. Jean-Pierre TURON** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Monsieur VERNEJOUL ?

**M. Michel VERNEJOUL** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame VERSEPUY ?

**Mme Agnès VERSEPUY** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame VILLANOVE ?

**Mme Marie-Hélène VILLANOVE** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame WALRYCK ?

**Mme Anne WALRYCK** : Pour.

**M. Michel DUCHENE** : Madame ZAMBON ?

**Mme Josiane ZAMBON** : Pour.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, le vote est sans ambiguïté. On va nous donner le résultat. Je demande à ceux qui ont une procuration de la remettre au secrétariat de séance pour que les dossiers soient en bonne et due forme. Vous avez compté ? Cela fait combien ?

On passe au deuxième vote qui porte sur le transfert de compétences partiel pour prise en charge par la Métropole des centres de formation à la fois de l'UBB et des Girondins. On va voter à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le projet est adopté.

Troisième vote qui concerne, cette fois-ci, le plan piscine. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

Ce sont les résultats du vote, cela ? 98 pour. La majorité des 2/3 est largement atteinte et je vous en remercie.

Monsieur le secrétaire de séance, il semble qu'on nous propose de regrouper deux dossiers.

**M. TOUZEAU**

(n°71) Société publique locale (SPL) La Fab - Rapport 2016 - Exercice 2015 - Présentation - Information

Communication effectuée

**M. TOUZEAU**

(n°72) Subvention exceptionnelle à l'association IPPO (Intervention prévention proximité orientation) - Contrat de ville métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. Michel DUCHENE** : Oui, 71 et 72. La 71, il n'y a pas de vote, c'est un rapport d'activité. Et l'affaire 72 est à voter...

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Il faut quand même la voter puisqu'on n'a pas voté tout à l'heure. Attendez, il y a encore un dossier à examiner. Vraiment la faim vous torture. Sur la 72 c'était la subvention exceptionnelle à l'association IPPO, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'oppositions ? On repasse à la 66.

**M. Michel DUCHENE :** On passe à la 66 et dernière. **Monsieur TOUZEAU :** « Bordeaux – Projet d'aménagement de la Place de l'Europe – Ouverture de la concertation ».

#### **M. TOUZEAU**

#### **(n°66) Bordeaux – Projet d'aménagement de la place de l'Europe – Ouverture de la concertation – Décision - Autorisation**

**M. TOUZEAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Bien, je doute que les interventions suivantes soient aussi brèves. Madame DELAUNAY a demandé la parole.

**Mme Michèle DELAUNAY :** Oui, je serai pourtant brève parce que je me suis exprimée au Conseil municipal à ce sujet pour regretter ô combien le très long retard de ce projet d'aménagement dont nous parlons et que nous présentons même en Conseil des quartiers depuis une dizaine d'années. Et aujourd'hui on ne fait qu'ouvrir la concertation. J'étais alors Conseillère départementale, Madame, je m'en souviens. Je dois vous pouvoir vous montrer mes notes, premier point.

Deuxième point, je vais inclure dans cette délibération, dans sa discussion la question de la salle des fêtes qui vient après. Monsieur le Maire, nous vous avons.... Monsieur le Président, une fois encore pardon, nous vous avons indiqué en Conseil municipal que le budget consacré à la salle des fêtes et affiché une nouvelle fois n'était pas sincère et en particulier qu'il y est fait état de subventions de la part du Conseil régional dont nous savons qu'elles n'existent pas. La lettre de Monsieur ROUSSET est en notre possession et nous vous l'avions dit précédemment. Alors, nous mutualisons beaucoup de choses. Peut-être pourrions-nous mutualiser l'information d'un Conseil à un autre, mais cette délibération, ce budget n'est pas sincère et pour ma part, je demande qu'il soit retiré.

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Non, il n'est absolument pas question de le retirer. Ceci est une pratique constante. Nous intégrons toujours des prévisions de subventions dans tous les projets. Les subventions viennent ou ne viennent pas et quand elles ne viennent pas...

**Mme Michèle DELAUNAY :** Monsieur, la lettre est là !

**M. le Président Alain JUPPÉ :** Madame DELAUNAY, je vous en prie, votre manie d'accuser tout le monde d'insincérité est quasiment pathologique. Il n'y a aucune insincérité. Il y avait une demande de subvention. La Région a mis du temps à répondre. Nous constatons aujourd'hui qu'effectivement, elle ne donnera pas cette subvention, eh bien, nous compenserons le manque de subvention comme on le fait toujours dans tous les projets de délibération, il y a les subventions attendues, elles viennent ou elles ne viennent pas.

Pour le reste, on n'a pas attendu aujourd'hui pour s'occuper du Grand parc. Madame CAZALET pourra en parler savamment. La piscine a été refaite et fonctionne extrêmement bien. La crèche est en reconstruction. La salle des fêtes est en construction.

Les espaces publics sont en aménagement. Donc c'est une querelle là aussi retardataire et qui nous ramène à une vision très passéeiste des choses. Ce quartier est en pleine transformation et positivement. Madame CAZALET en un mot.

**Mme Anne-Marie CAZALET** : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne polémiquerai pas à ce niveau parce que c'est inutile. Je rappellerai simplement pour mémoire que l'étude urbaine n'a commencé sur ce quartier qu'en 2011, que nous sommes en 2016 et qu'il suffit de se promener dans le quartier pour voir le nombre de réalisations que vous venez de citer et pour voir que cette étude fonctionne et qu'elle fonctionne bien.

Pour ce qui concerne la Place de l'Europe puisque c'était le sujet de départ, nous travaillons, aujourd'hui, sur cette délibération. Elle est d'importance, je veux dire juste un tout petit mot. Effectivement, elle va reconfigurer complètement le centre de ce quartier et elle sera la preuve que ce quartier redémarre dans des conditions de vie absolument qualitatives pour les habitants. Voilà, je n'ai rien d'autre à rajouter si ce n'est que cette étude fonctionne très bien et que nous sommes demain à l'inauguration de la Maison du projet au sein de laquelle on peut venir trouver toutes ces informations nécessaires pour le déroulement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous y serons, demain matin à 10 heures 30. J'ai oublié de signaler le très gros effort des bailleurs sociaux sur ce quartier et qui ont transformé les logements d'un très grand nombre d'habitants du Grand parc pour des loyers constants et dans des conditions d'habitat qui sont très améliorées. Ce quartier est en pleine mutation depuis des années et continuera à se moderniser et à s'améliorer.

Voilà. Je vous remercie de votre patience et je vous souhaite un bon appétit.

*La séance est levée à 13 heures 21*

Le Secrétaire de séance

M. Michel DUCHENE